



La politique étrangère de l'Estonie

Ministère estonien des Affaires étrangères

2005





• **TRADUIT ET RELU PAR:** Eva Toulouze

• **PHOTOS:** Erik Peinar, Kaido Haagen, Kadri Viires, Tiina Viirelaid, Eike Kirikal, Taavi Grepp, Toomas Volmer, Mario Cianchetti, Scanpix, Riho Tiivel, Rando Omler, la Bibliothèque Nationale estonienne, Peeter Langovits (Postimees), Ülo Josing (ETV), Ministère estonien de la Défense, Ministère estonien de l'Environnement, OTAN, Ambassade d'Estonie en France, Ambassade d'Estonie en Belgique, Représentation de L'Estonie auprès de L'Union Européenne, Croix-Rouge estonienne, Estonian Air, Office du Tourisme de Tallinn, Enterprise Estonia

• **DESIGN:** Kristjan Mändmaa

© Ministère estonien des Affaires étrangères 2005

Par ailleurs, vous trouverez les mêmes informations sur le site du Ministère estonien des Affaires étrangères www.vm.ee et sur celui de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Union européenne www.estemb.be ainsi que sur celui de l'Ambassade d'Estonie en France www.est-emb.fr





Le ministre des Affaires étrangères, Urmas Paet

Pour sa politique extérieure, l'Estonie a choisi la voie de la participation et de la contribution. Il n'est donné à nul état de choisir les influences et les problèmes qu'induit la globalisation. Un pays peut parfois, à lui tout seul, réussir à estomper l'acuité de tel ou tel problème, à réduire telle ou telle influence ou bien encore à l'utiliser dans un sens qui lui soit favorable... Mais la plupart des phénomènes requièrent des efforts communs.

Savoir utiliser activement les nouvelles possibilités offertes par la globalisation, telle est la tâche principale à laquelle chaque pays est aujourd'hui confronté. Dans ce contexte, il est d'importance vitale de promouvoir avec conviction ses valeurs et d'avoir en permanence conscience de ses intérêts, mais aussi d'être souple et de savoir s'adapter aux formes modernes de coopération. Le rythme des événements et des développements internationaux, la masse et la diversité des informations disponibles nous amènent à réfléchir en permanence à nos choix, à préciser et cibler nos actions. Il est incomparablement plus facile aujourd'hui pour les idées originales, les solutions astucieuses, les positions novatrices de trouver un écho et des partisans. D'autant qu'il existe une communauté d'États partageant les mêmes valeurs et les mêmes orientations pour les soutenir ensemble.

L'Estonie développe une coopération en matière de sécurité avec le Kosovo, la Bosnie-Herzégovine, l'Afghanistan et l'Irak, afin de promouvoir la liberté, la démocratie et la stabilité. Avec nos partenaires, nous avons entrepris une action suivie en vue de soutenir les institutions démocratiques, l'état de droit et l'économie

de marché dans les pays voisins de l'Union européenne. Nous voulons contribuer à ce que l'Ukraine, la Géorgie, mais aussi la Moldavie et la Biélorussie deviennent des pays stables, sensibles aux valeurs démocratiques.

L'Estonie partage la détermination de l'Union européenne à élever le niveau de sa compétitivité et son influence dans le monde, ce qui contribue en soi à faciliter un développement et une accession au bien-être rapides pour l'Estonie. En matière de politique européenne, un certain nombre de décisions et d'actions importantes sont à l'ordre du jour de l'année 2005. Le processus de ratification du Traité constitutionnel européen doit continuer, l'élargissement de l'UE se poursuit (nous avons signé avec les autres pays membres l'accord d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie), la politique de voisinage demande de nouvelles initiatives, les négociations sur les perspectives financières sont en cours – ce qui veut dire que pour la première fois nous serons en mesure de participer pleinement à la mise en place des perspectives financières septennales.

Par ailleurs, l'objectif de garantir la compétitivité, de même que les préparatifs à l'adhésion à l'espace Schengen, n'ont rien perdu de leur actualité. L'Estonie souhaite voir dans les années à venir grandir la cohérence de l'action européenne dans le domaine des relations internationales. Dans ce contexte, nous accordons entre autres une grande importance au développement des relations entre l'Union européenne et la Russie, lesquelles ont reçu une nouvelle impulsion avec le projet des quatre espaces. Espérons que la signature du traité frontalier entre l'Estonie et la Russie ait une influence positive sur les relations entre les deux pays aussi bien que sur les relations entre la Russie et l'Union européenne.

En même temps, il demeure important pour l'Estonie de maintenir ses relations proches avec la Lettonie, la Lituanie et les pays nordiques. Notre objectif est de poursuivre la coopération interbaltique à l'aide d'une structure simple et flexible, capable de promouvoir les intérêts communs de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie dans un contexte international en rapide mutation. Et bien sûr nous tenons à approfondir l'excellente coopération existant dans la région de la mer Baltique, notamment avec les pays nordiques.

Urmas Paet

Ministre des Affaires étrangères



Index

| | |
|---|-----------|
| L'Estonie dans l'Union européenne | 7 |
| La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne | 11 |
| La sécurité internationale | 12 |
| • La contribution de l'Estonie à la paix et à la sécurité mondiales | 12 |
| • L'Estonie dans l'OTAN | 12 |
| • La coopération bilatérale et multilatérale | 13 |
| • La coopération avec d'autres organisations | 14 |
| La coopération régionale dans l'aire Baltique, la coopération balte | 15 |
| La coopération pour le développement | 17 |
| La politique estonienne de relations économiques internationales | 19 |
| • L'Estonie et l'économie mondiale | 20 |
| Les relations bilatérales de l'Estonie | 22 |
| • Les relations entre l'Estonie et la France | 22 |
| • Les relations entre l'Estonie et la Belgique | 28 |
| • Les relations entre l'Estonie et la Suisse | 32 |
| L'Estonie | 36 |
| • L'Estonie en bref | 36 |
| • L'histoire en quelques dates | 38 |
| • La population estonienne et son intégration | 39 |
| • L'e-Estonie | 43 |
| • L'économie estonienne | 44 |
| <i>L'Estonie – un pays attrayant pour les investissements en Europe du Nord</i> | 44 |
| <i>Ouvrant la porte à de nouvelles idées</i> | 44 |
| <i>L'économie en bref et la statistique</i> | 45 |
| <i>Le design estonien</i> | 46 |
| • La culture estonienne contemporaine | 47 |
| • Le sport | 49 |
| • La nature | 50 |
| • A la découverte de la beauté nordique de l'Estonie | 52 |
| Renseignements sur l'Estonie en français | |
| Quelques adresses et numéros de téléphone utiles | 54 |

La diversité des nombreuses cultures européennes, grandes et petites, est la clé pour comprendre la créativité de l'Europe. L'Europe a toujours été relativement pauvre en ressources naturelles, elle n'a jamais été un jardin d'Eden. Elle a été créée par l'Homme et, pour céder à la veine poétique, on pourrait ajouter que l'Europe reconnaissante a créé l'Européen. L'idée de liberté, d'égalité et de fraternité aurait sans doute pu naître dans bien des endroits, mais c'est bien en Europe que

cette belle plante a su prendre racine. Voilà ce qui permet de poser le cadre qui façonne l'Union européenne et les raisons pour lesquelles l'élargissement de l'Union européenne est inéluctable.

Extrait du discours de l'ancien Président de la République Lennart Meri intitulé «Quelle est la dimension de l'Europe ?», qu'il a prononcé à Paris le 23 mars 1999, lors de la remise du prix de «l'Européen de l'année».



L'Estonie dans l'Union européenne

Les priorités de l'Estonie au sein de l'Union européenne sont en accord avec les évolutions générales de l'Union : le renforcement du poids politique de l'Europe au niveau global et l'augmentation de sa compétitivité économique vont aussi dans le sens des intérêts de l'Estonie. Les orientations fondamentales de la politique européenne de l'Estonie ont été déterminées dans un document cadre adopté par le gouvernement en avril 2004 et intitulé « La politique européenne de l'Estonie 2004-2006 ».

Conformément à ces orientations, l'Estonie entend promouvoir les intérêts européens communs par la réalisation de cinq objectifs principaux : **compétitivité et ouverture de l'Europe ; efficacité de la politique économique et budgétaire ; développement durable ; proximité des citoyens et sécurité ; renforcement de la démocratie et du bien-être dans le monde entier.**

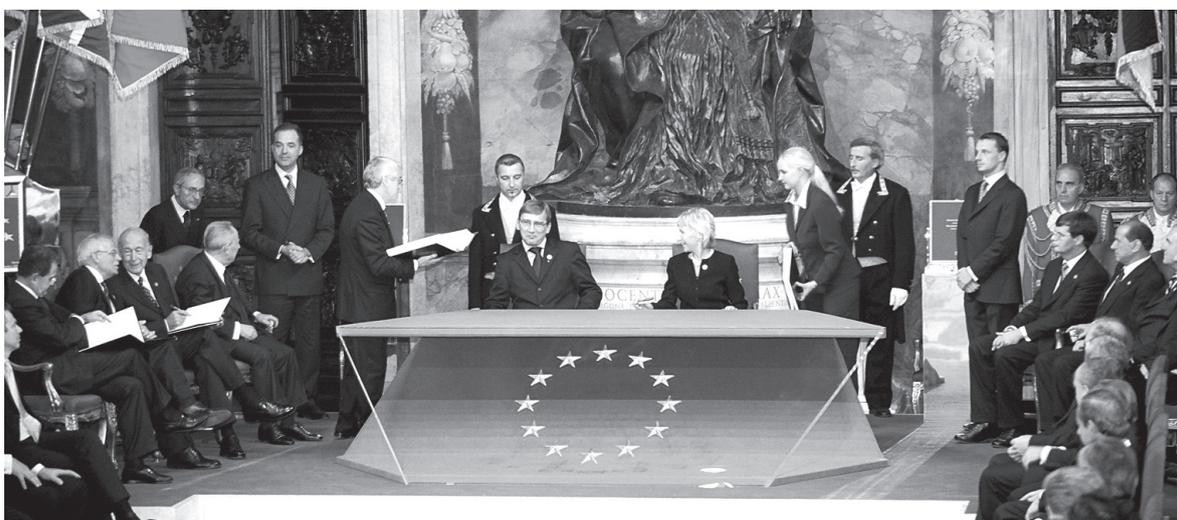
L'Estonie entend contribuer à la réalisation de cet ambitieux objectif qui est de faire de l'UE l'espace économique le plus compétitif et le plus dynamique du monde à échéance 2010. Avec ses nouvelles perspectives financières (2007-2013), l'Union européenne doit créer les conditions pour intégrer les nouveaux États membres à la réalisation de ces objectifs économiques et politiques, et se développer en tant que partenaire dont le poids dans l'arène internationale est globalement de plus en plus significatif. Afin de garantir le développement durable, l'Estonie considère qu'il faut accorder une attention égale à ses trois piliers – les domaines économique, social et environnemental –, et les développer de manière équilibrée et coordonnée.

Pour que les citoyens de l'Union européenne se sentent de plus en plus en sécurité, il faut poursuivre le développement d'une politique commune de l'asile et de l'immigration, renforcer les mécanismes de compensation de Schengen et lutter contre la criminalité internationale.

Le processus de Lisbonne

En 2005, nous sommes à mi-chemin du processus lancé à Lisbonne en vue d'élever la compétitivité de l'Union européenne. Afin d'appliquer cette stratégie de manière de plus en plus efficace, chaque pays membre doit établir un plan d'action tenant compte de ses besoins et de la structure de son économie. L'Estonie dispose d'un document officiel intitulé « La réussite de l'Estonie 2014 », dont la première version a été élaborée sous la direction du premier ministre en 2003 et dans lequel se trouvent rassemblés tous les objectifs à long terme de la stratégie de Lisbonne. Il s'agit d'un document public, qu'il est possible de mettre à jour.

Dans les années à venir, il faut accorder davantage d'importance à l'emploi et à la croissance économique, élever la productivité du travail et sa qualité. Si nous voulons susciter la création de nouveaux emplois, il faut garantir un environnement favorable à la création d'entreprises. Il nous faut continuer à simplifier les règles juridiques et à diminuer la charge administrative des entrepreneurs. Les connaissances et les savoir-faire des travailleurs doivent correspondre aux besoins de l'économie : il convient donc d'adapter le système d'éducation aux attentes du marché du travail.



Le premier ministre Juhan Parts et le ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland lors de la cérémonie de signature du Traité constitutionnel européen à Rome, le 29 octobre 2004.



L'ouverture de la représentation estonienne auprès de l'Union européenne à Bruxelles en mars 2004. De gauche à droite, le président estonien Arnold Rüütel, le président de la Commission européenne Romano Prodi et l'ambassadeur estonien auprès de l'Union européenne Väino Reinart.

Pour accroître la productivité, il ne suffit pas d'avoir une main d'œuvre concurrentielle, il faut également faire appel aux nouvelles technologies et donc encourager l'innovation, les activités scientifiques et stimuler une coopération accrue entre les établissements de recherche et les entreprises.

Les perspectives financières

En février 2004, l'Union européenne a commencé à discuter du prochain cadre budgétaire, c'est à dire des perspectives financières pour 2007-2013. L'Estonie est favorable à une perspective financière ciblée, optimale, qui tienne compte de tous les aspects liés à l'élargissement et permette de faire des économies sur les dépenses non efficaces. L'Estonie estime qu'il est réaliste de réduire les engagements de dépenses à 1% du PNB de l'UE, mais que la réalisation de cet objectif implique des réformes fondamentales. En même temps, l'Estonie est ouverte aux différentes solutions de coupes budgétaires proposées par la Commission Européenne.

L'Estonie donne la préférence à un budget européen économe, transparent, mais qui en même temps soit porteur d'une réelle valeur ajoutée. Elle accorde une importance toute particulière à la recherche, à l'innovation et à l'éducation, domaines capables de garantir à l'avenir la compétitivité et la croissance économique du pays. Nous estimons de ce fait qu'il faut développer les infrastructures R&D et stimuler la coopération entre les chercheurs.

L'Estonie, au même titre que la Lettonie et la Lituanie, estime qu'il convient de changer le mode de calcul du montant maximum des aides structurelles allouées aux

nouveaux pays membres (4% du PIB), car il ne prend pas en compte les réalités de la croissance économique. Dans le calcul de ce chiffre, la Commission est partie d'une croissance moyenne pour l'ensemble des nouveaux pays membres de 4,1% pour 2007-2013. Or cette méthode limite inégalement l'utilisation de moyens structurels par les pays baltes, caractérisés par une croissance prévue d'au moins 6,75%, donc nettement plus élevée que pour les autres pays. Nous avons ainsi proposé à la Commission de partir, dans notre cas, de prévisions de croissance ciblées.

L'élargissement

L'Estonie est favorable à la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne, car le bien-être et la sécurité de l'Europe exigent que celle-ci continue à se réunifier. L'élargissement à venir repose sur les mêmes bases que celui qui vient d'avoir lieu : chaque pays candidat sera apprécié en fonction de ses réalisations. En tant que membre récent, l'Estonie sait par expérience l'importance de la perspective de l'adhésion dans la mise en œuvre des réformes politiques et économiques. Étant dernièrement passée par le processus d'intégration dans l'UE, l'Estonie est prête à partager avec tous les pays candidats son expérience des négociations.

L'adhésion à Schengen

L'adhésion à l'espace Schengen est pour l'Estonie d'une importance première. Nous souhaitons garantir au plus vite aux citoyens estoniens la libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Le gouvernement estonien a lancé un programme d'adhésion en trois ans à l'espace Schengen, que l'Union européenne a soutenu à concurrence de 76

millions d'euros et dont l'objectif est de garantir que l'Estonie aura bien la capacité technique pour adhérer à Schengen à échéance 2007. Conformément à une décision du 5 novembre 2004 du Conseil européen, l'évaluation de la capacité d'adhésion à Schengen commencera au cours du premier semestre 2006. Comme l'une des conditions requises est de ne pas prendre de retard sur l'échéancier de mise en œuvre d'un système d'information visas (VIS), l'Estonie souhaite faire partie des six États membres avec lesquels la Commission européenne engagera les travaux détaillés de préparation de la conception et de la mise en place du réseau de communication de données VIS. L'Estonie souhaite en effet apporter sa contribution à l'élaboration de VIS.

La ratification du Traité constitutionnel européen

La Constitution de la République d'Estonie ne permet pas de soumettre à référendum les traités extérieurs. Cette disposition s'applique donc pour le Traité constitutionnel européen, qui ne fera pas de ce fait l'objet d'un référendum, comme c'est le cas dans d'autres pays de l'Union européenne. Conformément à la constitution estonienne, le Parlement estonien (Riigikogu) peut soumettre le traité constitutionnel à référendum en tant que question touchant à d'autres aspects de la vie du pays, comme il l'a fait pour l'adhésion à l'Union européenne, où les électeurs n'ont pas été appelés à approuver le traité d'adhésion, mais à répondre à la question « Êtes-vous favorable à l'adhésion à l'Union européenne et à l'adoption de la loi constitutionnelle correspondante ? ». Suite à ce référendum, la constitution estonienne a été amendée.

Le projet de Traité constitutionnel européen a été approuvé par le gouvernement estonien le 21 octobre



Le premier ministre estonien Andrus Ansip et le président de la Commission européenne José Manuel Durão Barroso au Conseil européen, Bruxelles, les 16-17 juin 2005.

2004, avant même sa signature à Rome le 29 octobre 2004. La décision définitive sur la nécessité d'un référendum relève du parlement.

L'Estonie accorde une grande importance à l'information de ses citoyens sur le traité constitutionnel. C'est là une excellente occasion pour élever le niveau de conscience de la population sur l'Union européenne dans son ensemble. La coordination est assurée par le bureau d'information de la Chancellerie d'État sur l'Union européenne auprès du gouvernement : il a établi un plan d'information qui inclut de nombreux projets médiatiques, journées d'information, publication de tracts et brochures, séances de formation entre autres pour les journalistes et pour les représentants des régions rurales. Les ONG jouent aussi dans ce processus un rôle non négligeable.

L'opinion publique

Le parlement et le gouvernement ont la responsabilité d'informer la population de l'Estonie sur les évolutions de l'Europe et sur la participation du pays aux processus de décision au sein de l'Union européenne. Cette activité d'information est organisée et coordonnée par le bureau d'information sur l'Union européenne de la Chancellerie d'État.

La population estonienne est informée sur l'Union européenne grâce aux ressources Internet, aux centres d'information à Tallinn et à Tartu, aux services d'information auprès des conseils régionaux. De nombreuses institutions gouvernementales éditent leurs propres documents d'information, qui sont accessibles dans les bibliothèques, les centres d'information, les conseils régionaux, etc.

Au sein de la population estonienne, le soutien à l'Union européenne est resté stable au cours des derniers mois, à hauteur de 66-71%.

Les Estoniens dans les institutions européennes

La Commission européenne

C'est le 1^{er} mai 2004 que **Siim Kallas**, le commissaire désigné par l'Estonie, est entré en fonctions à la Commission européenne. Il a continué dans la nouvelle commission qui a commencé à travailler le 22 novembre 2004. Il est responsable des questions administratives, de l'audit et de la lutte contre la fraude. En même temps Siim Kallas est l'un des cinq vice-présidents de la Commission européenne.

(http://europa.eu.int/comm/commission_barroso/kallas/index.htm)



10

Célébrations à Luxembourg le 1^{er} mai 2005 pour l'élargissement de l'Union européenne. Le public a pu découvrir entre autres la collection de vêtements en contreplaqué conçue par l'artiste estonien Tanel Veer.

Le Parlement européen

Les élections du 13 juin 2004 au Parlement européen ont enrichi les Estoniens d'une nouvelle expérience. Le Parlement européen, sur la base de plusieurs traités européens, intervient de plus en plus dans les processus décisionnels au sein de l'Union européenne et, vues dans la perspective du traité constitutionnel européen, ses compétences en sont encore accrues. C'est pourquoi la décision des citoyens aux élections européennes était d'une importance décisive. L'Estonie a six représentants au Parlement européen : trois du Parti Social-démocrate (membres du groupe social-démocrate au parlement européen), **Toomas Hendrik Ilves**, **Marianne Mikko** et **Andres Tarand**, un du Parti du Centre (groupe de l'Alliance européenne des Démocrates et Libéraux), **Siiri Oviir**, un du Parti de la réforme (groupe de l'Alliance européenne des Démocrates et Libéraux), **Toomas Savi**, et un du parti Pro Patria (groupe du Parti populaire et des démocrates européens), **Tunne Kelam**.

(http://www.db.europarl.eu.int/ep6/owa/p_meps2.repartition?ilg=EN&iorig=home)

Le travail au Parlement européen se fait dans les commissions. Actuellement, les commissions permanentes sont au nombre de 20. Parmi les députés estoniens, Toomas Hendrik Ilves fait partie de la commission des Affaires extérieures, dont il est vice-président, Marianne Mikko est membre de la commission de la culture et de l'éducation, Andres Tarand de celle chargée de l'industrie, de la recherche scientifique et de l'énergie ; Siiri Oviir participe aux travaux de la commission chargée des droits des femmes et de l'égalité des sexes ainsi que de la commission de l'emploi et des affaires sociales ; Toomas Savi fait partie de la commission du développement et Tunne Kelam de celle pour le développement régional.

Les autres institutions

Un juge estonien, **Uno Lõhmus**, a été nommé à la Cour européenne de justice du 1^{er} mai 2004 au 6 octobre 2009 (http://curia.eu.int/en/instit/presentationfr/index_cje.htm) ; Küllike Jürimäe a été nommée juge au Tribunal de première instance jusqu'en 2010 (http://curia.eu.int/en/instit/presentationfr/index_cje.htm).

Des représentants estoniens de différents domaines de la vie économique et sociale du pays sont membres du Comité économique et social européen, et les collectivités locales estoniennes participent au travail du Comité des régions. Dans chacun de ces deux comités l'Estonie a sept membres. Les comités sont renouvelés une fois tous les quatre ans.

À la Cour des comptes, l'Estonie est représentée par **Kersti Kaljulaid**, dont le mandat est prévu jusqu'en 2010.

(http://www.eca.eu.int/eca/organisation/eca_organisation_membres_en.htm#KerstiKALJULAIID).

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne

« En tant qu'union de vingt-cinq États, avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial et avec toute une panoplie d'instruments à sa disposition, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial [...] elle doit être prête à partager la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur. » (Stratégie européenne de sécurité, 12 décembre 2003)

Bien que les idées de la Stratégie européenne de sécurité présentées au début de cet article remontent à 2003, l'objectif de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne n'a pas changé depuis ses débuts (avec le traité de Maastricht, 1993) : renforcer la sécurité, maintenir une paix stable, promouvoir la coopération internationale et développer la démocratie. Dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune, l'Union européenne agit comme un seul bloc dans lequel chaque État membre participe à égalité avec les autres à toutes les initiatives et constitue ainsi une part sur un ensemble. Dans la conception d'une politique commune, l'Estonie doit tenir compte des opinions des autres membres de l'Union européenne et elle doit être prête à faire des compromis. Nos priorités pour la période 2004-2006 sont inscrites dans les priorités européennes du gouvernement : il s'agit de rendre plus efficace l'action de l'Union européenne en vue de diminuer les risques sur la sécurité conformément à la stratégie européenne de sécurité, il faut assurer la sécurité dans le proche voisinage de l'Union européenne, soutenir un modèle de société démocratique fondé sur l'économie de marché, maintenir un fort lien transatlantique.

L'année 2004 a été une période riche en défis dans le domaine de la PESC, aussi bien pour l'Estonie que pour l'Union européenne. En devenant membre de l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, nous sommes sortis de notre position d'apprentis (nous avons jusqu'à ce jour participé au travail de différents groupes sans droit de vote). Pour l'Union européenne, cette année a représenté une année de discussions et de décisions sur les orientations, les tactiques et les outils à mettre en œuvre dans les relations avec diverses régions du monde et avec les pays tiers. Vues d'Estonie, les relations de l'Union européenne avec la Russie ont été une sorte de banc d'essai pour l'ensemble de la politique étrangère et de sécurité commune : l'Estonie, avec les autres nouveaux adhérents, insiste sur l'importance de l'unanimité. Dans ce contexte, les nouveaux membres de l'Union européenne ont accordé une grande importance à la

ratification par la Douma du protocole d'extension de l'Accord de partenariat et de coopération. Dans les relations avec la Russie, la priorité de l'année 2004 était l'obtention d'un accord sur le plan d'action des quatre espaces (espace économique ; espace juridique, de liberté et de sécurité ; espace de sécurité extérieure ; espace de la recherche et de l'éducation, qui touche aux questions culturelles), que l'Estonie traite en bloc.

Dans le cadre de la politique Europe-Voisinage, l'Estonie s'est efforcée en 2004 de miser sur le développement des relations de l'Union européenne avec ses voisins orientaux. L'expérience historique des nouveaux États membres et leur pratique des réformes pendant ces quinze dernières années peuvent ainsi être particulièrement utiles pour développer les relations avec les voisins de l'Union européenne. Parmi les pays touchés par la politique de voisinage, l'Estonie a une tradition de contacts et d'échange d'expériences avec les voisins de l'Est (surtout avec l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie). De plus, elle a soutenu l'intégration des États du Sud du Caucase dans la politique européenne de voisinage et d'ailleurs, en juin 2004, le Conseil européen a pris une décision en conséquence. En même temps, l'Estonie ne sous-estime pas l'importance de la coopération avec les voisins méridionaux. En 2005, elle a participé activement aux débats sur les perspectives financières de l'Union européenne 2007-2013 pour la mise en place d'un instrument de voisinage et de partenariat européen qui permette d'attribuer plus de fonds à la promotion de la coopération transfrontalière et de la coopération au développement.

Le fort lien transatlantique, que l'Estonie considère comme l'une de ses priorités, concerne en réalité les relations internationales de l'Union européenne tout entière, et entre autres la politique étrangère et de sécurité commune : les axes principaux en sont la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération de l'arme nucléaire, le processus de paix au Proche-Orient, en Irak, en Afghanistan, en Iran et dans les Balkans occidentaux, ainsi que les relations avec les partenaires stratégiques (comme par exemple la Russie). L'objectif de l'Union européenne est de contribuer à assurer la stabilité et la démocratie ou encore à les renforcer dans les régions énumérées ci-dessus. L'Estonie participe au travail des groupes qui traitent de ces axes et de ces régions, elle est partie prenante des missions de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et fournit de l'aide au développement.

La sécurité internationale

La contribution de l'Estonie à la paix et à la sécurité mondiales

La politique de sécurité de l'Estonie part du principe que la sécurité est une et indivisible, que la coopération internationale en matière de sécurité est indispensable et qu'il faut défendre ensemble les valeurs démocratiques. C'est pourquoi la ligne directrice de la politique estonienne de sécurité et de défense est de garantir activement la sécurité en participant, depuis 1995, aux opérations de gestion des crises et de maintien de la paix menées par les organisations internationales (OTAN¹, ONU², OSCE³, Union européenne). Compte tenu des engagements souscrits par l'Estonie en adhérant à l'OTAN, le « Programme de développement des forces armées estoniennes 2010 » prévoit d'engager dans les opérations de paix internationales jusqu'à 350 hommes par an. En 2004, 326 Estoniens ont été impliqués dans les missions de paix internationales, lesquelles représentaient 4% en moyenne des dépenses consacrées à la défense. À ce jour, l'Estonie a envoyé dans les foyers de crise des unités d'infanterie légère, de police militaire, d'officiers d'état-major, de médecins, de démineurs (EOD), de contrôleurs aériens, de suivi militaire, des services de transport et de livraison de marchandises.

À l'heure actuelle, l'Estonie participe aux opérations de paix suivantes :

Dans les Balkans : depuis 1999, l'Estonie est partie prenante de la mission KFOR (troupes au Kosovo) des pays de l'OTAN dans le cadre du schéma de rotation du bataillon Balto-danois. La compagnie estonienne de renseignements ira en rotation dans un autre pays en février 2006. L'Estonie est présente au Kosovo également avec ESTPATROL, une unité de police militaire intégrée dans le cadre de l'unité internationale spéciale KFOR dirigée par l'Italie à Pristina. En Bosnie-Herzégovine, l'Estonie a participé au travail des forces de stabilisation de l'OTAN (SFOR) dans le cadre de l'escadron balte au sein du groupe de combat de la Pologne du Nord jusqu'en 2003 ; elle est toujours présente avec un officier d'état-major au siège de l'OTAN à Sarajevo. L'Union européenne a repris en décembre 2004 la mission OTAN SFOR, qui se poursuit sous l'appellation EUFOR (forces armées de l'UE en Bosnie-Herzégovine). En tant que membre de l'Union européenne,

l'Estonie continue à participer à EUFOR et sa présence sera encore renforcée à la fin de l'année 2005.

En Afghanistan : l'Estonie est présente depuis 2002 dans le combat contre le terrorisme en Afghanistan et elle continue à participer à l'opération « Liberté durable » sous l'égide des USA. En même temps, elle participe depuis 2003 à la mission OTAN d'aide à la sécurité internationale ISAF⁴. En tant que membre de l'OTAN, la réussite de la mission en Afghanistan compte parmi les priorités de l'Estonie qui, de ce fait, entend accroître sa participation à cette mission et s'inscrire dans l'une des équipes de reconstruction des provinces afghanes (PRT⁵).

En Irak : en juin 2003, l'Estonie, à la demande du gouvernement irakien, a envoyé le groupe d'infanterie légère ESTPLA participer à l'opération « Liberté en Irak ». Les équipes sont remplacées tous les six mois. Le parlement estonien a prolongé la mission des forces armées estoniennes en Irak jusqu'au 31 décembre 2005. L'Estonie est aussi présente dans la mission d'entraînement de l'OTAN en Irak par des équipements et des instructeurs.

L'Estonie dans l'OTAN

L'adhésion, le 29 mars 2004, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en tant qu'organisation de défense rassemblant les États démocratiques, a donné à l'Estonie la garantie la plus fiable de sécurité. Elle lui permet aussi de participer efficacement à défendre la liberté, la démocratie et la sécurité internationale. Sur ces questions, les forces politiques estoniennes ont toujours été unanimes.

La participation à la coopération politique et militaire initiée par l'OTAN

Le CPEA – Conseil du Partenariat euro-atlantique
L'Estonie participe depuis 1991 au Conseil de Coopération de l'Atlantique Nord (CCNA). En 1997, un nouveau Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA) a été mis en place en remplacement du CCNA. Cet organe jette les fondements d'une coopération et d'une consultation concrètes entre les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires. À ce jour, l'Estonie a partagé son expérience de réformes avec l'Ukraine, la Géorgie, l'Ouzbékistan et la Yougoslavie ; elle continue également à participer au CPEA de manière fort active.

¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

² Organisation des Nations Unies.

³ Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe.

⁴ International Security Assistance Force in Afghanistan.

⁵ Provincial Reconstruction Team.



Le bateau estonien « Admiral Pitka » entre au service de l'OTAN en tant que bateau d'état-major et de soutien du groupe de déminage des forces de réaction rapide. Tallinn, le 4 mai 2005.

Le Partenariat pour la paix

L'initiative intitulée Partenariat pour la paix (PpP) a été lancée en 1994 au sommet de Bruxelles et l'Estonie y a participé dès le début. L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités de maintien de la paix et d'augmenter l'interopérabilité entre les forces du pays partenaire et celles de l'OTAN par l'intermédiaire d'un planning commun, d'entraînements et d'exercices. La participation au PpP revêt pour l'Estonie une importance non négligeable. En tant que membre de l'OTAN, l'Estonie ne sous-estime pas l'expérience qu'elle a acquise au cours du programme PpP ; elle est favorable à une relation forte et à une coopération accrue entre l'Alliance et les pays partenaires dans le cadre du PpP.

Les réformes se poursuivent

Une insertion active dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sera toujours la priorité de l'Estonie en matière de politique de sécurité et de défense. Le gouvernement a approuvé le plan de développement à moyen terme des Forces estoniennes de défense pour les années 2005-2010, au cours desquelles, comme dans d'autres pays membres de l'OTAN, l'accent sera mis sur la création de forces armées mobiles et fiables et sur l'élévation des capacités d'intervention dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Soutien à l'adhésion à l'OTAN

Le soutien à l'OTAN s'est maintenu à un haut niveau parmi les citoyens estoniens (il a atteint son apogée) ; c'est surtout parmi les Estoniens de souche que celui-ci est particulièrement élevé : une enquête réalisée par le centre de sondage Faktum en juin 2005 révèle que 78 % de toutes les personnes interrogées soutiennent l'adhésion et la présence de l'Estonie dans l'OTAN, à comparer avec les 74 % de mars 2005 et les 72 % de octobre 2004. Interrogées sur la manière dont la sécurité de l'Estonie a évolué après l'adhésion à l'OTAN le 29 mars 2004, 48 % des personnes ont répondu que la situation s'est améliorée, 39% ont estimé que la situation n'a pas changé

et 3% ont estimé qu'elle s'était détériorée. 66% des personnes interrogées voient dans la présence de l'Estonie dans l'OTAN sa meilleure garantie de sécurité, alors que 50% considèrent que l'adhésion à l'Union européenne est plus importante et pour 44% d'entre elles la meilleure garantie est dans les bonnes relations avec la Russie.

La majorité des habitants de l'Estonie continue à soutenir le maintien des dépenses consacrées à la défense à la hauteur présente ou plus. 34% estiment qu'il faudrait augmenter ce poste budgétaire, 46% voudraient le maintenir au niveau actuel et 11% estiment qu'il faudrait le réduire.

La coopération bilatérale et multilatérale

L'Estonie est aujourd'hui engagée dans des relations de coopération bilatérale avec pratiquement tous les pays membres et partenaires de l'OTAN. Il faut noter l'importance de la coopération bilatérale avec les grandes puissances alliées dans l'OTAN – les USA, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. Par ailleurs, l'Estonie développe une coopération particulièrement étroite avec ses voisins nordiques – le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède – ainsi qu'avec ses voisins méridionaux – la Lettonie et la Lituanie. Compte tenu du fait que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie avaient un objectif commun – celui d'adhérer à l'OTAN –, ces trois pays ont lancé plusieurs projets tripartites conçus dans le cadre du programme « Partenariat pour la paix » d'après les paramètres de l'OTAN, projets qui ont remporté des résultats appréciables. La mise en place, l'entretien et l'extension de ces programmes a été possible grâce à une aide considérable des pays nordiques.

Comme les trois pays baltes sont maintenant membres de l'Alliance, beaucoup de choses ont changé dans leur environnement en matière de sécurité si nous comparons la situation actuelle à celle d'il y a dix ans. De ce fait, la coopération trilatérale, elle aussi, évolue conformément aux nouveaux objectifs et aux nouveaux défis liés à l'adhésion à l'OTAN.



L'unité estonienne d'infanterie légère ESTPLA 10 en patrouille dans les rues de Bagdad. Irak, mars 2005.



L'équipe de démineurs estoniens en Afghanistan participe à la mission internationale d'aide à la sécurité ISAF sous l'égide de l'OTAN. Automne 2004.

Les principaux projets de coopération tripartite entre les pays baltes sont :

Le bataillon balte (BALTBAT), né en 1994 du désir des trois États baltes d'augmenter l'interopérabilité de l'OTAN et en même temps de contribuer au développement des forces de défense et à la sécurité dans les trois pays. Plus important encore, il a jeté les fondements de la participation des pays baltes aux opérations internationales de maintien de la paix, y compris dans les Balkans. Dans la mesure où les objectifs initiaux du BALTBAT ont été atteints, la coopération ultérieure entre les pays baltes en matière d'infanterie mettra désormais l'accent sur le développement et l'entraînement des brigades nationales.

Le BALTRON – escadron naval balte – est un bel exemple de coopération réussie entre les forces navales des trois pays. Il a été fondé en 1988 afin de renforcer l'interopérabilité dans le cadre d'un projet en même temps rentable et économe. Maintenant que les pays baltes sont devenus membres de l'OTAN, le BALTRON demeure, en tant que structure d'entraînement de l'unité de déminage de l'OTAN (MCM). La coopération des forces navales crée les conditions pour qu'à partir de 2005 il y ait tous les ans, sous un régime de rotation, un bateau estonien, letton ou lituanien à la disposition des forces d'intervention rapides de l'OTAN, le premier étant le bateau estonien.

Le BALTNET – système de surveillance aérienne des pays baltes – a été fondé en 1998. Il a pour objectif d'acquiescer les équipements de surveillance aérienne, de coordonner, de diffuser et de représenter le système projeté dans les pays baltes en coopération avec le Centre régional de Coordination du Système de Surveillance aérienne, situé en Lituanie.

Le BALTDEFCOL – Collège balte de défense –, fondé en 1998, a pour fonction principale de former les officiers supérieurs des armées de métier des pays baltes et d'autres pays d'après un curriculum d'études pour officiers d'état-major (Joint Command and General Staff Courses). En 2004-2005, il a accueilli des étudiants de vingt-trois pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

La coopération avec d'autres organisations

Le 17 septembre 1991, l'Estonie est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies. Elle entend contribuer à atteindre l'objectif principal des Nations Unies – garantir la paix et la sécurité à l'échelle internationale en participant au combat international antiterroriste et aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Deux observateurs militaires estoniens sont présents auprès de la mission de paix UNTSO au Proche-Orient. L'Estonie a également participé à la formation des casques bleus : en 2005, par exemple, elle a organisé, en coopération avec la section de l'ONU chargée des opérations de maintien de la paix MTC (Military Training Cell), une formation à Tallinn, afin de préparer les instructeurs au sein des missions de l'ONU à remplir leurs fonctions.

L'Estonie a adhéré à douze conventions antiterroristes de l'ONU et, après la dernière Assemblée Générale en avril 2005, elle se prépare à adhérer à la convention qui y a été adoptée contre le terrorisme nucléaire (International Convention on the Suppression of Acts of Nuclear Terrorism).

En 1991, l'Estonie a rejoint la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (la CSCE, devenue en décembre 1994 l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'OSCE). Dans le domaine de la coopération militaire et de la sécurité, elle participe activement aux coopérations régies par le Document de Vienne et elle vient d'adhérer au traité Ciel Ouvert. De plus, les experts estoniens participent au travail des missions OSCE et contribuent par là même à renforcer la stabilité et la sécurité dans les Balkans occidentaux et dans le Sud du Caucase.

Pour plus de détails, consultez les sites Internet suivants

Ministère des Affaires étrangères : www.vm.ee

Ministère de la Défense : www.kmin.ee

Centre des opérations de maintien de la paix : www.rok.ee



Le ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland et le Secrétaire d'État américain Condoleezza Rice à la rencontre des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, Bruxelles, le 9 décembre 2004.

La coopération régionale dans l'aire baltique, la coopération balte

La coopération régionale dans l'aire baltique au sens large a pour cadre le Conseil des pays riverains de la Baltique, organisation créée en 1992. La coopération entre les pays baltes et les pays nordiques a pour sa part comme cadre le programme Nordic-Baltic 8. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie travaillent ensemble dans le cadre du Conseil des ministres balte et de l'Assemblée balte, sans compter les autres accords de coopération tripartite par domaine qui régissent la coopération interbalte. Les présidents des trois pays se rencontrent par ailleurs régulièrement.

Les pays qui travaillent ensemble au sein du Conseil des pays riverains de la Baltique sont au nombre de onze, auxquels s'ajoute la Commission européenne. Outre les pays baltes et les pays nordiques, le Conseil rassemble l'Allemagne, la Pologne et la Russie. L'objectif de cette organisation est de garantir le développement économique de la région ainsi que sa sécurité non militaire, ce qui implique un engagement commun pour lutter contre la criminalité organisée, la coopération des services de garde-frontières et de douane ainsi que des activités de coopération dans des domaines comme l'économie, les nouvelles technologies, la protection de l'environnement, etc. La coopération subrégionale et frontalière revêt aussi pour l'Estonie une importance considérable. Ainsi, le Conseil des pays riverains de la Baltique est devenu une organisation-cadre régionale qui coordonne l'ensemble des activités de coopération dans tous les domaines entre les pays membres. Le Conseil est présidé par le ministre des Affaires étrangères du pays président. Les ministres des Affaires étrangères, ainsi que les ministres responsables des autres domaines, s'y rencontrent régulièrement. Des rencontres entre chefs de gouvernement ont également lieu, une fois tous les deux ans.

Entre juillet 2004 et juin 2005, l'Estonie a eu la présidence du groupe de travail chargé des institutions démocratiques. L'objectif de ce groupe était de promouvoir les valeurs et les principes démocratiques et d'encourager le développement des institutions démocratiques dans l'aire baltique. Conformément au programme de la présidence estonienne, le groupe s'est concentré pendant cette période sur les points suivants : la détention préventive et la situation des prisons dans les pays membres du Conseil, la coopération avec les ONG, les institutions nationales responsables des droits de l'homme, l'égalité des sexes et les bonnes pratiques administratives.



Le ministre Urmas Paet à la rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays riverains de la Baltique, à Szczecin en Pologne, le 10 juin 2005.

Ces dernières années, les débats au sein du Conseil sur la coopération régionale et sur l'avenir de l'organisation ont été amenés à prendre en compte les évolutions dans la région, et tout particulièrement l'élargissement de l'Union européenne. Les membres du Conseil des pays riverains de la Baltique continuent à estimer que cette organisation n'a pas perdu de son importance. Parmi les formes de coopération d'avenir, ils envisagent de développer la coopération subrégionale et frontalière. De plus, le Conseil joue un rôle de plus en plus important pour impulser le dialogue et la coopération entre l'Union européenne et la Russie. Il fournit à ses membres un cadre particulièrement adapté pour définir leurs intérêts dans le cadre de la Dimension nordique de l'Union européenne.

La coopération entre la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Danemark, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie a comme cadre le NB8 (Nordic-Baltic 8). Ses formes principales sont les rencontres annuelles des premiers ministres (la dernière a eu lieu le 31 octobre 2004 à Stockholm), des ministres des Affaires étrangères (la dernière a eu lieu le 26 août 2004 à Palanga) ainsi que, de plus en plus souvent, des autres ministres. La coopération entre les pays baltes et les pays nordiques va en s'approfondissant, comme le prouve la diversification des domaines de coopération et le nombre des projets communs. L'Estonie est indiscutablement intéressée à développer le NB8 en tant que cadre de coopération entre les trois pays baltes et les cinq pays nordiques, mais souhaite le faire sans excessive institutionnalisation et en vue de promouvoir et d'approfondir la coo-

pération dans les domaines où les huit pays sont tous convaincus de sa nécessité et de l'existence d'intérêts communs. Les institutions gouvernementales estoniennes ont fait preuve d'un réel intérêt à l'égard de la poursuite et de l'approfondissement des relations dans différents domaines : la protection de l'environnement, la coopération maritime (circulation navale, ports), la sécurité maritime, l'aviation, le transport par voie de terre, l'éducation (mise en place d'un espace commun d'enseignement), le travail avec les jeunes et les enfants, la sécurité du travail, la protection frontalière, l'immigration et l'administration régionale.

L'interpénétration des économies des pays baltes et des pays nordiques se poursuit à un rythme accéléré, ce qui rend la coopération régionale naturelle et incontournable. Nous trouvons un exemple éloquent de cette intégration économique dans les échanges croissants et dans les investissements réciproques : plus de 58% des exportations et près de la moitié (environ 45%) des importations estoniennes se font avec les pays nordiques et les pays baltes. Les trois quarts des investissements étrangers réalisés en Estonie proviennent de ces pays, et plus des trois quarts des investissements estoniens sont dirigés vers eux. Une autre manifestation importante de l'intégration économique des pays baltes et des pays nordiques est la poursuite de l'émergence de sociétés dont le marché couvre les 5+3.

Dans la coopération entre les pays baltes et les pays nordiques, il faut signaler l'importance du rôle du Conseil nordique des ministres. C'est par l'intermédiaire de ses représentations que se réalisent de nombreux projets éducatifs, culturels, sociaux, mais aussi économiques et touchant à l'utilisation durable des ressources. La coopération entre l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie et le Conseil nordique des ministres a atteint une nouvelle étape qualitative, où elle se développe entre partenaires égaux. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les pays baltes sont membres de la Banque nordique d'investissement (le traité d'adhésion a été signé le 12 février 2004 à Helsinki). L'étroite coopération lancée en 1994 se poursuit ainsi sous des formes modernisées, car la participation à la Banque permet à l'Estonie de partager avec ses partenaires une responsabilité commune. Ce pas historique représente également le premier exemple de participation à part entière de l'Estonie aux activités de l'une des dizaines d'organisations nordiques de coopération. D'ailleurs, la coopération dans le cadre d'institutions suivant différents modèles est à l'ordre du jour dans un contexte d'intégration régionale croissante entre les pays nordiques et les pays baltes. C'est ainsi que les pays baltes ont un représentant au Conseil nordique de la recherche, l'Estonien Martin Zobel, professeur à l'université de Tartu.

La coopération entre les parlements des pays nordiques et des pays baltes a commencé en 1989 avec les contacts développés entre l'Assemblée balte et le Conseil nordique. Deux accords de coopération ont été conclus entre ces deux organisations (en 1992 et 1997) ; cinq sessions communes ont été tenues, la dernière les 28-29 avril 2005 à Pärnu.

La coopération institutionnelle entre les États baltes a commencé en 1934, avec un accord de coopération et de compréhension mutuelle conclu entre l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, mais la coopération actuelle se fonde sur des bases nouvelles, jetées en 1990 avec la décision de créer un organe de coopération intergouvernementale et parlementaire entre les pays baltes – le Conseil balte. Il a servi de point de départ à la création de l'Assemblée parlementaire balte (1991), au Conseil intergouvernemental balte des ministres (1994) et au Conseil des présidents baltes (1993), qui rassemble les chefs d'État. Le Conseil balte se réunit en une assemblée annuelle associant l'Assemblée et le Conseil des ministres ; elle se tient dans le pays assurant la présidence à la fin de l'automne. L'Assemblée balte décerne chaque année des prix littéraire, artistique et de recherche.

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie travaillent ensemble dans de nombreux domaines. Sous la présidence estonienne, le travail du Conseil balte des ministres a été réorganisé avec une nouvelle structure plus légère, qui non seulement facilite l'obtention de meilleurs résultats dans une coopération tripartite renouvelée, mais permet aussi une coopération régionale plus large, particulièrement orientée vers les pays nordiques et vers l'Europe.

Parmi les points centraux dans la coopération interbalte, il convient de relever les questions d'infrastructure dans les transports et dans l'énergie, la coopération environnementale et les problèmes intérieurs, sans oublier l'excellente coopération sur les questions de sécurité et de défense, favorisée par une situation similaire dans ces domaines et par l'adhésion des trois pays à l'OTAN. Trois projets militaires communs sont en cours actuellement – l'Escadron naval balte (BALTRON), le réseau de sécurité aérienne balte (BALNET) et le Collège balte de défense (BALTDEFCOL). La coopération interbalte continuera à jouer un rôle important dans la coopération régionale autour de la Baltique. C'est pourquoi l'Estonie est convaincue qu'il est nécessaire de développer continuellement la coopération entre les gouvernements des pays baltes et des pays nordiques et, en tant que présidente du Conseil balte des ministres, elle a fait son possible pour que ce développement se réalise efficacement.

La coopération pour le développement

L'Estonie a commencé à traiter la coopération pour le développement comme un domaine de sa politique étrangère en 1998. Elle est ainsi devenue un État donateur, qui, aux côtés des autres pays démocratiques, contribue à l'échelle internationale à garantir la stabilité et le bien-être du monde, en dépit de la modeste portée de son apport en termes monétaires. La coopération pour le développement repose sur le partenariat entre États et sur l'intérêt commun. L'objectif de cette coopération est de contribuer à réaliser les objectifs globaux de développement.

Afin de réaliser ces objectifs, l'Estonie offre surtout à ses partenaires une aide technique, c'est à dire basée sur une offre de savoir-faire. Nous avons connu des réussites dans la construction rapide de notre État et de nos structures, et de ce fait nous sommes plutôt mieux placés que d'autres pour partager les connaissances que nous avons acquises dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle des pays qui sont en train de mettre en œuvre des réformes analogues sont intéressés par l'expérience de l'Estonie en matière, par exemple, de réformes économiques, de diffusion des nouvelles technologies, d'intégration dans les organisations internationales et de développement

général de la structuration démocratique de la société. Outre la transmission du savoir-faire, nous accordons une importance particulière à tout ce qui concerne les peuples autochtones.

Nous avons la preuve du caractère nécessaire et efficace de notre action en constatant l'augmentation constante des demandes de coopération de la part de nos partenaires. Les expériences positives et les bons résultats qui ressortent de la participation à nos projets se sont rapidement diffusés : le dynamisme de nos partenaires a grandi et le cercle des thèmes abordés s'est élargi. Nos partenaires ont hautement apprécié l'impartialité de l'approche estonienne et son ouverture dans la mise en œuvre des projets de développement. Il nous a été d'autant plus facile de construire un climat de compréhension mutuelle que nous étions nous-mêmes, encore récemment, en position de recevoir assistance et connaissances : nous nous efforçons, en aidant nos partenaires, de partir de cette expérience.

Dans ses projets de développement, l'Estonie se concentre sur les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, ainsi que sur le Sud du Caucase. En 2004, grâce à son expérience, elle a pu transmettre des connaissances



Les enfants victimes de la tragique prise d'otages de Beslan (Russie), avec leurs accompagnateurs (47 personnes en tout) en cure de réhabilitation psychologique en Estonie, mars 2005.



En 2004, l'Estonie a entre autres fourni une aide humanitaire aux réfugiés de la région du Darfour au Soudan.

utiles à des fonctionnaires ainsi qu'à des représentants du secteur privé et tertiaire provenant de pays tels que l'Ukraine, la Russie, la Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Ouzbékistan. Dans la conception de la politique de développement ainsi que dans la réalisation des projets, l'État estonien a comme partenaires actifs les organisations non-gouvernementales, qui mettent en œuvre la plupart des projets.

Outre le soutien qu'elle apporte au développement économique et social de ses partenaires, l'Estonie s'efforce d'assister dans le monde entier, dans la mesure de ses moyens, les pays victimes de catastrophes naturelles ou souffrant des séquelles d'un conflit militaire. Ce type d'aide humanitaire, expression la plus authentique de solidarité entre personnes et entre États, est également partie intégrante de la politique de coopération de l'Estonie pour le développement. Ces dernières années, l'Estonie a fourni une aide humanitaire aux réfugiés de guerre afghans, elle a contribué à combattre les effets des inondations en République Tchèque et à améliorer la situation de la population civile irakienne. En 2004, par l'intermédiaire de l'ONU, nous avons contribué à porter assistance aux victimes du tremblement de terre en Iran, nous avons soutenu par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge les victimes de la catastrophe naturelle (le tsunami) en Asie du Sud et du Sud-Est, le programme de réhabilitation des enfants victimes de la tragique prise d'otages de Beslan et, par l'intermédiaire

de la Croix Rouge estonienne, nous avons permis aux enfants de la région de Pskov en Russie de se faire vacciner contre l'hépatite virale A. L'Estonie a également procédé en 2004 et 2005 à des donations destinées à alléger la situation des réfugiés de la région soudanaise du Darfour par l'intermédiaire du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Il est devenu également de tradition de soutenir l'activité de diverses organisations internationales en matière de coopération pour le développement (les organisations de l'ONU, le Comité International de la Croix Rouge) par des contributions budgétaires.

Outre l'octroi d'aide humanitaire et d'assistance au développement, nous accordons beaucoup d'importance à l'information de la population estonienne, aussi bien sur nos initiatives que sur les événements du monde et ses développements globaux. Plus l'opinion publique est informée, plus la solidarité de la société elle-même se trouve cimentée, et plus elle soutient les objectifs qu'elle se fixe. En 2004, nous avons rééquilibré notre politique d'information tournée vers notre opinion publique, qui jusqu'alors avait été plutôt modeste : nous avons publié un dépliant sur la coopération pour le développement et nous avons soutenu deux projets pilotés par des associations. Le premier porte sur la présentation des principes du commerce équitable, le second sur la création et le développement de portails Internet permettant d'informer largement la population. Début 2005, nous avons réalisé le premier sondage d'opinion sur les questions de l'aide au développement, dont les résultats ont confirmé le clair soutien de la société estonienne aux activités de l'État dans ce domaine. Les résultats du sondage sont présentés sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères.

Pour plus de détails, cf
[http:// www.vm.ee/eng/kat_178](http://www.vm.ee/eng/kat_178)
 (en anglais).

La politique estonienne de relations économiques internationales

L'économie estonienne est ouverte, stable et se développe très rapidement : le commerce extérieur connaît des conditions favorables de développement grâce à l'absence d'obstacles gênant l'activité des entreprises et du capital et à l'égalité des chances qui leur est garantie, qu'ils soient estoniens ou étrangers.

C'est au milieu des années 1990 que les pays membres de l'Union européenne sont devenus les principaux partenaires commerciaux de l'Estonie. Le traité européen a fourni au partenariat avec l'Union européenne une base juridique ferme, qui a ouvert la porte à l'approfondissement de la coopération économique bien plus largement que ne le permettaient les simples accords de libre commerce. En 2004, 79% des échanges de l'Estonie étaient réalisés avec les pays de l'Union européenne, dont provenaient, au 31 décembre 2004, 85% des investissements étrangers. Parmi les partenaires commerciaux de l'Estonie, la France occupe le 15^e, la Belgique le 17^e et la Suisse le 24^e rang. Les principales exportations de l'Estonie en direction des pays européens sont la machine-outil, le bois et les produits dérivés, le textile et les produits dérivés. L'éventail de la production est très large et va du mobilier à la confection ou aux technologies laser, toutes productions conçues et réalisées en Estonie.

Depuis le 1^{er} mai 2004, les normes régissant les relations commerciales en Estonie et avec l'Estonie sont les mêmes que celles suivies jusqu'à aujourd'hui, par exemple, par la France ou la Belgique ; désormais l'Estonie suit la politique commerciale extérieure commune de l'Union européenne et sera donc partie prenante de tous les accords commerciaux, avec les tarifs douaniers ou autres qu'ils prévoient, que l'Union a conclus avec les pays tiers.

D'autres compléments à l'acquis communautaire sont entrés en vigueur à partir du 1^{er} mai, comme par exemple les conventions visant à éviter la double imposition, y compris avec la France et la Belgique (un traité de ce type avec la Suisse est entré en vigueur en juillet 2004). Le code estonien du commerce traite les investisseurs estoniens et étrangers de manière identique. De plus, l'Estonie a contracté avec un certain nombre de pays des accords de protection des investissements.

Depuis 1992, le système monétaire estonien est fermement régi par une caisse d'émissions ; la couronne estonienne est désormais liée par voie législative à l'euro,

après l'avoir été au mark allemand. Avec son adhésion à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, l'Estonie est également devenue membre de l'Union économique et monétaire, dans le cadre de laquelle elle adoptera la monnaie commune. Le premier pas allant dans le sens de l'adoption de l'euro a été l'adhésion à l'ERM2 (*Exchange Rate Mechanism 2*) pour une durée de deux ans, en vue de la réalisation des critères de Maastricht. La politique conservatrice menée par l'Estonie en matière de finances et de budget lui garantit la possibilité d'être prête rapidement et lui permettra de demander son adhésion à l'euro dès la deuxième moitié de 2006.

Le répertoire 2004 de la compétitivité (*Current Competitiveness Index*) du « World Economic Forum » place l'Estonie au 20^e rang sur 104 pays. Cela fait de l'Estonie l'un des pays les plus concurrentiels parmi les nouveaux membres de l'Union européenne. Cette étude visait la compétitivité économique parmi les leaders du monde économique et prenait en compte un ensemble de paramètres, tels que le niveau technologique, la qualité des institutions publiques et l'environnement macro-économique.

Pour ce qui est de la transparence, une étude de « Transparency International » met l'Estonie au 31^e rang sur 146 pays. Parmi les membres de l'Union européenne, elle est placée 15^e avec la Slovénie, ce qui en fait l'un des pays les moins corrompus parmi les nouveaux adhérents à l'UE.

L'Estonie a prouvé qu'elle était en mesure de fournir un service compétitif et de qualité en tant que voie de transit terrestre et maritime dans l'aire baltique : elle bénéficie d'un dense réseau de transport et de télécommunications avec tous les pays de cette région.



Le port de Tallinn

C'est ainsi qu'en période estivale plus de trente bateaux font tous les jours la navette entre Tallinn et Helsinki. L'étendue de la diffusion des connexions ADSL proposées par différents opérateurs, la possibilité de payer les places de parking en utilisant le téléphone portable, l'utilisation de la carte d'identité en tant que billet d'autobus, tout ceci montre que la société estonienne est prête à intégrer sans réticences les technologies de l'information. La qualité des transports et des télécommunications offre aux entrepreneurs des conditions quasiment idéales pour rayonner à partir de l'Estonie sur toute la région. Le transit entre l'Europe et la Russie revêt également une importance non négligeable et il est envisagé de développer la coopération avec les pays asiatiques.

L'Estonie et l'économie mondiale

Depuis 1991, l'Estonie a adhéré à presque toutes les organisations économiques et financières importantes dans le monde.

Un jalon important dans l'intégration du pays dans le commerce international a été son adhésion à l'OMC en 1999. L'Estonie est ainsi impliquée, en tant que membre à part entière, dans le travail quotidien de l'organisation, elle a participé à des négociations commerciales multipartites ainsi qu'au processus d'adhésion de nouveaux membres. Depuis le 1^{er} mai 2004, elle intervient dans le système commercial multilatéral en tant que membre de l'Union européenne : elle est donc présente à l'OMC par l'intermédiaire des structures de l'UE. En adhérant à l'Union européenne, l'Estonie a choisi d'assumer tous les engagements et les droits de l'Union dans le cadre de l'OMC. Même si elle continue

d'en être membre, elle y est représentée par la Commission européenne, à laquelle revient la compétence de mener la politique de commerce extérieur de l'Union européenne avec tous ses instruments.

Dans la coopération transatlantique, l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement économiques) joue un rôle central et contribue à l'intégration de l'Estonie dans l'économie internationale. La demande d'adhésion de l'Estonie est allée de pair avec une coopération étroite dans différentes branches de l'économie. La dimension principale de sa coopération avec l'OCDE s'est manifestée dans le Programme régional balte lancé en 1998, dans le cadre duquel l'Estonie a pu participer au dialogue économique avec tous les 30 pays membres de l'OCDE. L'achèvement de ce programme en 2004 avec la réalisation de ses objectifs ouvre en même temps la voie à une nouvelle coopération stratégique.

L'Estonie a mis en place un système de contrôle des marchandises stratégiques conforme aux exigences de l'Union européenne. Le 5 février 2004, une nouvelle loi sur les marchandises stratégiques est entrée en vigueur, dont l'objectif est de mieux réglementer l'importation, l'exportation et l'échange de marchandises à but militaire ou à double utilisation. Cette loi garantit une protection accrue du pays en matière de sécurité et améliore sa capacité à combattre la diffusion des armes de destruction massive et du terrorisme international.

L'Estonie a adhéré à toutes les principales organisations internationales qui coordonnent le contrôle des marchandises stratégiques, telles que l'accord de Wassenaar, le groupe d'Australie et le Groupe des Fournisseurs nucléaires.

PARTENAIRES COMMERCIAUX EN 2004. Selon le système spécial du commerce

EXPORTATIONS (%)

| | |
|----------------|------|
| 1. Finlande | 23,3 |
| 2. Suède | 15,4 |
| 3. Allemagne | 8,4 |
| 4. Lettonie | 7,8 |
| 5. Russie | 5,7 |
| 6. Lituanie | 4,1 |
| 7. Hongrie | 3,7 |
| 8. Royaume-Uni | 3,6 |
| 9. Norvège | 3,3 |
| 10. Danemark | 3,3 |
| 14. France | 1,5 |
| 17. Belgique | 0,9 |
| 24. Suisse | 0,4 |
| Autres | 18,6 |

Source: Institut estonien de la statistique www.stat.ee

IMPORTATIONS (%)

| | |
|--------------|------|
| 1. Finlande | 22,1 |
| 2. Allemagne | 12,9 |
| 3. Suède | 9,7 |
| 4. Russie | 9,2 |
| 5. Lituanie | 5,2 |
| 6. Lettonie | 4,7 |
| 7. Pays-Bas | 3,6 |
| 8. Pologne | 3,3 |
| 9. Danemark | 2,6 |
| 10. Italie | 2,5 |
| 12. France | 2,0 |
| 14. Belgique | 1,9 |
| 25. Suisse | 0,6 |
| Autres | 19,7 |

Source: Institut estonien de la statistique www.stat.ee

IMPORTATIONS EN 2004
Selon le système général du commerce
Catégorie Importations (%)

| | |
|--|------|
| Machines et équipements électriques, électroniques et mécaniques | 27,5 |
| Bois et articles en bois | 13,1 |
| Textiles et articles de textile | 9,0 |
| Métaux et produits métalliques | 7,8 |
| Produits agricoles et alimentaires | 7,3 |
| Moyens de transport | 6,1 |
| Matières premières pour l'industrie chimique et produits chimiques | 4,7 |
| Produits miniers | 4,6 |
| Produits en plastique et en caoutchouc | 2,5 |
| Papier et articles en papier | 2,1 |
| Autres | 15,3 |

Source: Institut estonien de la statistique www.stat.ee

EXPORTATIONS EN 2004
Selon le système général du commerce
Catégorie Exportations (%)

| | |
|--|------|
| Machines et équipements électriques, électroniques et mécaniques | 28,6 |
| Moyens de transport | 12,1 |
| Métaux et produits métalliques | 11,0 |
| Produits agricoles et alimentaires | 9,2 |
| Produits miniers | 6,9 |
| Matières premières pour l'industrie chimique et produits chimiques | 6,8 |
| Textiles et articles de textile | 6,8 |
| Produits en plastique et en caoutchouc | 4,8 |
| Bois et articles en bois | 3,3 |
| Papier et articles en papier | 2,4 |
| Autres | 8,1 |

Source: Institut estonien de la statistique www.stat.ee

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS EN ESTONIE
(31 décembre 2004)

| États | Millions d'EUR | % du total des IDE |
|----------------|----------------|--------------------|
| 1. Suède | 3351,0 | 45,4 |
| 2. Finlande | 1755,8 | 23,8 |
| 3. États-Unis | 377,1 | 5,1 |
| 4. Norvège | 209,0 | 2,8 |
| 5. Royaume-Uni | 202,4 | 2,7 |
| 6. Pays-Bas | 193,3 | 2,6 |
| 7. Allemagne | 158,7 | 2,1 |
| 8. Danemark | 155,6 | 2,1 |
| 9. Russie | 144,5 | 2,0 |
| Autres | 832,6 | 11,4 |
| Total | 7380,7 | 100,0 |

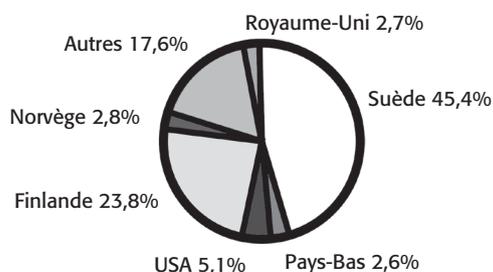
Source: Banque centrale d'Estonie www.eestipank.info

INVESTISSEMENTS ESTONIENS DIRECTS À L'ÉTRANGER
(31 décembre 2004)

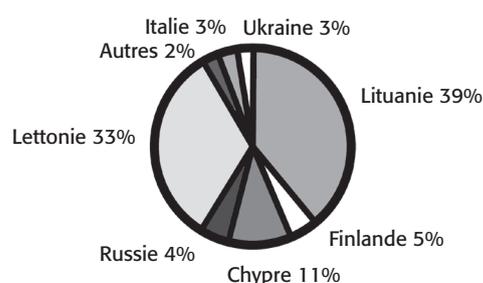
| États | Millions d'EUR | % du total des IDE |
|--------------|----------------|--------------------|
| 1. Lituanie | 404,7 | 38,9 |
| 2. Lettonie | 340,1 | 32,7 |
| 3. Chypre | 116,5 | 11,2 |
| 4. Finlande | 48,8 | 4,7 |
| 5. Russie | 43,4 | 4,2 |
| 6. Italie | 33,2 | 3,2 |
| 7. Ukraine | 28,2 | 2,7 |
| 8. Portugal | 5,2 | 0,5 |
| 9. Pologne | 4,7 | 0,5 |
| Autres | 15,4 | 1,4 |
| Total | 1 040,2 | 100,0 |

Source: Banque centrale d'Estonie www.eestipank.info

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS EN ESTONIE
(31 décembre 2004)



INVESTISSEMENTS ESTONIENS DIRECTS À L'ÉTRANGER
(31 décembre 2004)



Les relations entre l'Estonie et la France

« Ce n'est pas une des moindres curiosités de l'âme estonienne que les subtiles familiarités par où elle s'apparente à la nôtre. Même goût de l'ironie et même refus de s'en laisser accroire, même individualisme conscient, même culte du bon sens, même passion de la liberté – les rares auteurs français qui ont effleuré l'Estonie l'ont noté... Il n'est peut-être pas, dans ce coin d'Europe, de peuple plus proche de nous comprendre que cette petite communauté humaine... »

Jean Cathala, *Portrait de l'Estonie*, Paris, 1937.

Les relations bilatérales entre l'Estonie et la France sont bonnes. Les visites mutuelles et le dialogue en matière politique se sont intensifiés ces dernières années. Dans plusieurs domaines, les consultations au niveau des hauts fonctionnaires sont devenues régulières.

La France a reconnu l'indépendance de l'Estonie le 26 janvier 1921. Les relations diplomatiques entre l'Estonie et la France ont été rétablies le 30 août 1991. L'ambassadeur de France en Estonie, M. Jacques Huntzinger, a pris ses fonctions à Tallinn en décembre 1991.

À l'heure actuelle, les fonctions d'ambassadeur de France en Estonie sont assurées par M^{me} Chantal de Ghaisne de Bourmont et celles d'ambassadeur d'Estonie en France par M. Andres Talvik.

Le 23 mars 1999, le président estonien Lennart Meri a été couronné « Européen de l'année 1998 » par Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne et président du jury de l'hebdomadaire « La Vie ». Ce prix est décerné tous les ans à l'Européen dont l'action, l'œuvre et la personne incarnent le mieux l'identité et la volonté européennes.

Principales visites • Estonie – France :

Août/septembre 2001 – Visite du président Lennart Meri ;

Décembre 2001 – Visite du ministre des Affaires étrangères Toomas Hendrik Ilves ;

Octobre 2002 – Visite du ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland ;

Avril 2003 – Visite du ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland ;

Juillet 2003 – Visite du président Arnold Rüütel ;



Le président de la République d'Estonie, Arnold Rüütel, en visite en France, juin 2003. Entretien avec son homologue français Jacques Chirac au Palais de l'Élysée.

Décembre 2003 – Visite du président du Riigikogu Ene Ergma ;

Décembre 2003 – Visite du premier ministre Juhan Parts ;

Mars 2004 – Visite du ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland ;

Avril 2004 – Visite du ministre de la Défense Margus Hanson ;

Mai 2004 – Visite du premier ministre Juhan Parts ;

Novembre 2004 – Visite d'une délégation de la commission des Affaires étrangères du Riigikogu ;

Mai 2005 – Visite d'une délégation de la commission de la Défense du Riigikogu.

Juin 2005 – Visite du Ministre de l'Economie et des Télécommunications Edgar Savisaar

France – Estonie :

Avril 1996 – Visite du président du Sénat René Monory ;

Décembre 1997 – Visite du ministre délégué aux Affaires européennes Pierre Moscovici ;

Juillet 1999 – Visite amicale d'une délégation du Sénat ;

Octobre 2000 – Visite du président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne ;

Juillet 2001 – Visite du président Jacques Chirac ;

Septembre 2002 – Visite du ministre délégué au Commerce extérieur François Loos ;

Avril 2003 – Visite du ministre délégué aux Affaires européennes Noëlle Lenoir ;

Décembre 2003 – Visite d'une délégation de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ;

Juillet 2004 – Visite du ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie ;

Septembre 2004 – Visite du ministre des Transports Gilles de Robien ;

Octobre 2004 – Visite du ministre délégué aux Affaires européennes Claudie Haigneré ;

Mai 2005 – Visite du président du groupe d'amitié France-Pays Baltes du Sénat Denis Badré et du vice-président André Boyer.

Principaux accords

2 novembre 1994 – Entrée en vigueur de l'Accord concernant les transports routiers internationaux de marchandises ;

17 janvier 1995 – Entrée en vigueur du Protocole financier relatif au financement d'une étude de faisabilité de la rénovation de l'aéroport de Tallinn ;

27 avril 1995 – Entrée en vigueur du Traité d'entente, d'amitié et de coopération ;



L'ambassadeur de France en Estonie, M^{me} Chantal de Ghaisne de Bourmont, remettant ses lettres de créance au président estonien, Arnold Rüütel, en novembre 2002.

25 septembre 1995 – Entrée en vigueur de l'Accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ;

1^{er} mars 1999 – Entrée en vigueur de l'Accord relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour ;

15 avril 1999 – Entrée en vigueur de l'Accord relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière ;

1^{er} mai 2001 – Entrée en vigueur de la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matières d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

1^{er} avril 2005 – Entrée en vigueur de l'Accord sur le statut et sur l'activité des Centres culturels.

Relations bilatérales

Outre les principaux accords cadres, l'Estonie et la France ont également conclu un accord bilatéral de coopération en matière de défense entre leurs ministères de la Défense respectifs, signé le 11 mai 1994. Celui-ci a débouché sur des échanges de visites de militaires et de fonctionnaires des ministères de la Défense des deux pays, ainsi que des escales de bâtiments et d'aéronefs. L'accord prévoit les domaines de coopération suivants : construction de l'outil de défense, organisation de l'administration militaire, formation des officiers et des spécialistes, élaboration de la réglementation militaire, Histoire militaire et sports militaires. L'Estonie participe également aux exercices du PpP Cooperative Lantern 2000 au niveau de l'état-major en France. La France participe à tous les principaux programmes d'assistance aux Pays baltes en matière de défense, tels que BALTRON, BALTSEA. La France a affecté un officier de liaison auprès du Collège de Défense balte à Tartu.

La France a également participé à l'effort de formation en langues étrangères au sein des forces de défense estoniennes. Ainsi, ces dernières années, des stagiaires estoniens ont suivi des cours de français au Centre de Formation Interarmées de Rochefort, une coopération qui est appelée à se poursuivre.

Les ministères de l'Intérieur estonien et français envisagent de conclure un accord de coopération axé principalement sur la coopération policière. Les Directions générales estoniennes de la police, des garde-frontières, de la citoyenneté et de la migration ainsi que celle de la sécurité civile ont participé à des programmes de formation en coopération avec la France. Tous les ans, un fonctionnaire de police estonien a la possibilité de suivre une formation à l'École nationale supérieure de Police, et la Direction générale des garde-frontières entretient des rapports étroits avec la gendarmerie ma-



L'inauguration d'un consulat honoraire à Nancy, mars 2005. De gauche à droite : M. André Rossinot, maire de Nancy (derrière lui M^{me} Maris Tippo, consul d'Estonie), M. Priit Kolbre, secrétaire général du ministère estonien des Affaires étrangères, M^{me} Laurence Charbonnier, consul honoraire d'Estonie à Nancy, M. Andres Talvik, ambassadeur d'Estonie, M. Claude Baland, préfet de Meurthe et Moselle et M^{me} Lilli-Anne Schaeffer, adjointe au maire de Nancy chargée des relations européennes et internationales.

ritime ainsi qu'avec la police des frontières. Thomson-CSF a remporté en 1995 l'appel d'offres international organisé par la Direction des garde-frontières d'Estonie pour l'achat du système de surveillance de la frontière Est de l'Estonie (radars de surveillance). Parmi les projets les plus importants, citons également l'introduction en Estonie du système AFIS d'identification automatique par les empreintes digitales (SAGEM).

24

En 2004, l'entreprise française de voirie et de conseil SYSTRA a présenté les résultats d'une enquête réalisée sur commande de la municipalité de Tallinn en 2003 sur la réorganisation des transports en commun dans la capitale. Entre autres propositions, elle envisageait la construction d'une ligne de tramways entre les quartiers de Lasnamäe et de Mustamäe. Les travaux ont été financés grâce au soutien du gouvernement français.

Le ministère estonien de l'Agriculture entretient des liens de coopération avec la France en matière de formation des hauts fonctionnaires, de financement de l'agriculture, de systèmes d'information sur les marchés et de statistiques agricoles. Le ministère français de l'Agriculture s'est proposé de présenter à son homologue les évolutions de la Politique Agricole Commune (PAC). L'expérience de la France dans ce domaine a été précieuse pour l'Estonie dans le cadre de son rapprochement avec l'Union européenne. Des séminaires sur la distribution de marchandises ont été réalisés en coopération avec l'organisation française SOPEXA.

Les premiers contacts entre le Bureau estonien de l'intégration européenne (EIB) et son homologue français,

le Secrétariat général du Comité interministériel (SGCI), se sont noués à l'été 1997. Au printemps 1998, un accord de coopération a été conclu entre les deux institutions. Cette initiative a grandement contribué au

renforcement de la coopération entre les deux pays en matière d'intégration européenne et à l'établissement de rapports directs entre les administrations estoniennes et françaises dans le domaine de l'intégration européenne. La France a formé des fonctionnaires estoniens à l'acquis communautaire, ainsi qu'au développement des infrastructures et de l'éducation.

Coopération scientifique et technologique

C'est le 2 juillet 2002 qu'a été signé l'accord franco-estonien de coopération en vue de la mise en œuvre d'un programme bilatéral de coopération scientifique et technologique. Ce programme dispose pour les années 2004-2005 d'un budget de 323.000 couronnes estoniennes ; il est prévu de financer huit projets dans les domaines suivants : technologies de l'information et de la communication, biomédecine, foresterie, écologie, chimie, médecine, biophysique, mécanique. La prochaine réunion de la commission bilatérale aura lieu en octobre 2006 en France. L'objectif de ce programme, qui porte le nom de Georges Frédéric Parrot, est de favoriser et de développer la coopération de haut niveau entre les établissements



M^{me} Claudie Haigneré, ministre déléguée aux Affaires européennes en visite en Estonie, avec M^{me} Ene Ergma, présidente du Riigikogu, octobre 2004



L'ambassadeur d'Estonie en France, Andres Talvik, remettant ses lettres de créance au président français, Jacques Chirac, en février 2002. À gauche, le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, Charles Josselin.

nancé à parts égales par le ministère estonien de l'Éducation et par le ministère français des Affaires étrangères, ce programme permet de mettre en place des groupes de travail franco-estoniens qui travaillent ensemble à la réalisation de projets de recherche. Peuvent participer au concours public du projet Parrot tous les laboratoires et les groupes de recherche auprès des universités, des établissements de recherche ou des entreprises. Le concours est ouvert à tous les domaines de la recherche.

Relations économiques

Les relations commerciales et économiques entre l'Estonie et la France sont moins intenses que les échanges politiques et culturels, même si les relations commerciales franco-estoniennes et les échanges de marchandises n'ont cessé d'augmenter.

Les principaux accords entre l'Estonie et la France en matière d'économie assurent un cadre favorable à la coopération économique.

C'est en 2000 qu'a été fondé le Club d'affaires franco-estonien (CAFE), qui rassemble des entreprises des deux pays. Depuis 2001, et afin de contribuer à éveiller l'intérêt des deux parties, l'ambassade de France en Estonie organise des séminaires économiques franco-estoniens. En novembre 2003, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et son homologue estonienne ont tenu à Paris, dans le cadre de l'accord de coopération qu'elles avaient contracté, un séminaire intitulé « L'Estonie aux portes de l'Europe » consacré à la présentation de l'économie estonienne et de l'environnement économique régissant les relations commerciales. Fin novembre de la même année, le MEDEF et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ont organisé une mission commerciale dans les pays baltes. En 2004, un séminaire présentant l'environnement économique

estonien a eu lieu à Lyon et l'initiative a été répétée en 2005 à Paris. Ces séminaires ont vu la participation des responsables de la Chambre estonienne de Commerce et d'Industrie ainsi que des représentants de l'EAS (Fondation pour le développement de l'esprit d'entreprise) et de diverses entreprises.

Le 26 juin 2002, un accord de coopération entre les deux chambres de commerce a été signé par le président de la Chambre estonienne de Commerce Toomas Luman et le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Michel Franck. Il faut indubitablement noter la coopération étroite de l'ambassade d'Estonie en France avec le MEDEF Paris. Des membres du MEDEF et de la Chambre de Commerce se rendent désormais tous les ans en Estonie.

L'Accord d'Association entre l'Estonie et les quinze pays de l'Union européenne est devenu caduc le jour de l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne. Depuis le 1^{er} mai 2004, les relations commerciales entre l'Estonie et les autres membres de l'Union européenne sont régies par les règles de fonctionnement du marché intérieur européen.

Le 1^{er} avril 2003, Estonian Air a solennellement inauguré sa nouvelle ligne directe Tallinn-Paris-Tallinn, ce qui a considérablement contribué à l'accroissement du nombre des touristes français en Estonie.

Les échanges commerciaux entre l'Estonie et la France sont en progression constante, même si la France n'était en 2004 que le 14^e client de l'Estonie – les exportations vers la France représentant 70 millions d'EUR et 1,5% de l'ensemble des exportations estoniennes – et son 12^e fournisseur, avec 134,2 millions d'EUR d'importations représentant 2,0% de l'ensemble des importations estoniennes.



Quatre boulangers estoniens ont participé à la Fête du pain, organisée par la Chambre Professionnelle des Boulangers Pâtisseries sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris en fabriquant sur place des spécialités estoniennes. Sur la photo avec les boulangers M. Andres Talvik, ambassadeur d'Estonie, mai 2005.

ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'ESTONIE ET LA FRANCE (millions d'EUR)

| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|--------------|------|------|-------|-------|-------|-------|
| Exportations | 33,1 | 46,5 | 40,1 | 49,5 | 69 | 70,2 |
| Importations | 81,4 | 98,0 | 117,4 | 133,9 | 162,5 | 133,9 |

* Il n'est pas possible de comparer directement les chiffres antérieurs et les chiffres postérieurs au 1^{er} mai 2004 : en effet, depuis l'adhésion à l'Union européenne, l'importation est calculée suivant le pays expéditeur, alors qu'avant les chiffres tenaient compte de l'origine du produit.

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS EN 2004 :

| | |
|----------------------------|-----|
| bois et articles en bois | 23% |
| produits d'origine animale | 16% |
| produits industriels | 16% |
| produits en plastique | 13% |

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS EN 2004 :

| | |
|----------------------------------|-----|
| machines et équipements | 25% |
| équipement des transports | 22% |
| produits agroalimentaires | 12% |
| produits chimiques et parfumerie | 10% |
| textiles et articles de textile | 10% |

Les investissements

26

Au 31 décembre 2004, la France avait investi 28,8 millions d'euros (0,4% des investissements étrangers en Estonie) en Estonie et se trouvait au 18^e rang des investisseurs étrangers. Les entreprises françaises sont actives dans des secteurs tels que le commerce de gros et de détail, l'hôtellerie et la restauration, l'industrie, l'immobilier, les services de location et le conseil aux entreprises.

Relations culturelles

La coopération culturelle entre les deux pays est intense. Une salle de littérature française a été ouverte à la Bibliothèque nationale estonienne. Il existe une branche estonienne de l'Alliance française. Le Centre culturel français de Tallinn fonctionne également comme centre de documentation et élabore, en coopération avec ses partenaires estoniens, un programme de manifestations culturelles permettant de présenter différents aspects de la culture française contemporaine : la musique, le cinéma, la danse, etc.

Pour promouvoir la francophonie, l'État français soutient l'enseignement du français. Outre l'assistance aux quatre lycées franco-estoniens, une coopération étroite s'est établie avec deux établissements d'enseignement supérieur : l'université de Tartu et son Centre d'Études françaises, et l'université de Tallinn.

De plus, le ministère estonien des Affaires étrangères a mis en place, en coopération avec l'ambassade de



Concert de Heiki Mätlik (guitare classique), Terje Terasmaa (vibraphone) et Arvo Leibur (violon) à l'occasion du 87^e anniversaire de la République d'Estonie dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat. Au programme du concert : des oeuvres de Johann Sebastian Bach, Astor Piazzolla, Vittorio Monti ainsi que la musique des compositeurs estoniens Erkki-Sven Tüür et Raimo Kangro.

France en Estonie, un vaste programme d'enseignement du français pour ses fonctionnaires, ayant pour but d'assurer des connaissances de base en français à tous les diplomates estoniens.

Une centaine d'œuvres d'écrivains et de philosophes français ont été traduites en estonien pendant ces deux ou trois dernières années, comprenant des auteurs tels que Blaise Pascal, Jean-Jacques Rousseau, André Gide, Simone de Beauvoir, Jean Giono, Jean Genet, Gaston Bachelard, Andreï Makine, Marguerite Yourcenar, etc. Grâce à quelques traducteurs estophiles, les lecteurs français peuvent découvrir les œuvres d'un certain nombre d'auteurs estoniens, tels Jaan Kross, Viivi Luik, Heino Kiik, Tõnu Õnnepalu, Jaan Kaplinski, etc, qui ont reçu des prix littéraires prestigieux : en 1989, « Le Fou du tsar » de Jaan Kross a emporté le Prix du meilleur livre étranger et en 2003 le recueil de poésie de Jaan Kaplinski « Le Désir de la poussière » s'est vu attribuer le Prix Max Jacob.

Au cours des dernières années, de nombreuses manifestations culturelles ont été organisées de part et d'autre. Parmi les principaux événements culturels de l'année dernière organisés par l'Ambassade d'Estonie en France notons : en février, un concert de Hortus Musicus dans la grande salle de l'Hôtel des Invalides et en mai, le concert marathon organisé à la Maison des Cultures du Monde, située au Quartier latin, pour commémorer l'élargissement de l'Union européenne et dont l'objectif était de faire connaître la production musicale contemporaine des pays adhérents. L'Estonie y était représentée par la pianiste Tatiana Smelova, qui a présenté des extraits du « Cycle du ciel étoilé » (Tähistaeva tsükkel) du compositeur Urmas Sisask. Au mois de mai, il y a eu également deux concerts consacrés à l'œuvre de Veljo Tormis – l'un

à Paris, à Notre-Dame des Blancs-Manteaux, et l'autre à Blois, par la chorale française Mikrokosmos, qui a chanté en estonien. L'ambassade d'Estonie à Paris a accueilli entre mai et octobre une exposition de peintures d'Epp Maria Kokamägi intitulée « Un Ange se pose ».

À l'occasion de la parution de la version française de l'épopée nationale estonienne « Kalevipoeg », l'ambassade d'Estonie a organisé au mois de mai au théâtre Molière à Paris une soirée littéraire et musicale consacrée à « Kalevipoeg ». Alors que le foyer du théâtre accueillait une exposition intitulée « Kalevipoeg, une ancienne légende estonienne », le traducteur de l'épopée nationale estonienne Antoine Chalvin présentait l'œuvre et en lisait des extraits. À titre d'interlude, le public a pu écouter des mélodies populaires estoniennes jouées au cor et à la cornemuse par Juhan Suits et des exemples de chant traditionnel et de musique de cithare par Tuule Kann. C'est la première fois que l'épopée nationale estonienne paraît en français. Elle a été publiée par Gallimard.

Entre le 20 septembre 2003 et le 30 juillet 2004, il a été possible d'admirer une exposition de vitraux de l'artiste estonien Urmo Raus au Centre international du vitrail sis à Chartres. Urmo Raus est l'un des sept artistes dont les travaux ont été choisis pour participer à une prestigieuse exposition de vitraux intitulée « Les Passeurs de lumière ».

Parmi les événements qui ont marqué 2005, il faut relever fin janvier-début février le salon du Design NOW ! organisé dans le cadre du salon international de la décoration et de l'aménagement intérieur MAISON&OBJET, où l'Estonie était représentée par les travaux de cinq artistes : Elna Kaasik, Annike Laigo, Monika Järg, Tõnis Vellama et Igor Volkov.

Le 87^e anniversaire de la république d'Estonie a été commémoré dans les salons du Sénat par un concert du trio Heiki Mätlik (guitare), Terje Terasmaa (vibraphone) et Arvo Leibur (violon), dont le programme comprenait des œuvres de Johann Sebastian Bach, d'Astor Piazzolla, de Vittorio Monti ainsi que des compositeurs estoniens Erkki-Sven Tüür et Raimo Kangro. Avant le concert, l'ambassadeur d'Estonie en France, Andres Talvik, a remis solennellement à la présidente de l'ancienne paroisse luthérienne estonienne de Paris l'ordre de l'Étoile blanche (5^e classe), qui lui avait été attribué par le président Arnold Rüütel.

Paris a accueilli début mai les journées de la Culture européenne. L'Estonie y était représentée par les peintres Jüri Arrak et Jaan Elken ainsi que par les compositeurs Erkki-Sven Tüür et Helena Tulve. Autre événement du mois de mai, la Fête du pain organisée par les artisans boulangers français. Quatre boulangers estoniens y ont présenté aux parisiens les pains estoniens.

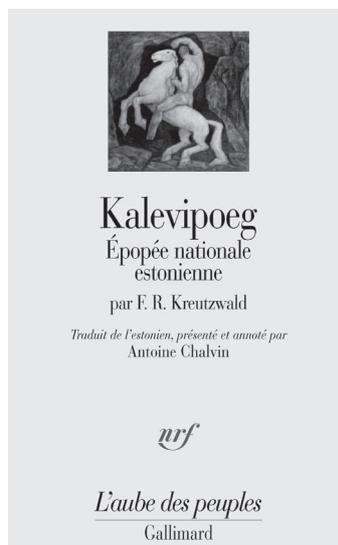
Depuis sa création en avril 2001, le bureau parisien de l'Institut estonien joue aussi un rôle important dans la diffusion de la culture estonienne en France. Relevons, parmi les manifestations de l'année écoulée, les événements suivants :

– **le 11 mai 2005**, avec la participation de l'Institut estonien, le Théâtre des marionnettes de Viljandi a présenté au Festival des livres et de la lecture 1,2,3..CULTURES à Paris, au Centre culturel suédois, le spectacle « Poucette », au cours d'une soirée où sont intervenues des troupes italiennes et portugaises. Le 13 mai, l'Institut culturel finlandais a accueilli une séance de films d'animation « littéraires » intitulée « Le texte s'éveille », inspirée aussi bien par des contes que par les classiques de la littérature estonienne.

– **le 21 avril 2005**, le Cinéma des Cinéastes à Paris a projeté dans le cadre du programme du concours cinématographique BALTŸK-O-BALKAN le film estonien « La révolution des cochons ». En 2004, le grand prix avait été décerné à un film estonien, « Somnambule ».

– **entre le 16 juillet et le 16 août 2004** le Mont-Saint-Michel a accueilli le festival d'art « Quand l'art change la baie », auquel participaient sept artistes estoniens : Alice Kask, Kaie Kal, Laurentsius, Peeter Laurits, Kadri Kangilaski, Toomas Tõnissoo et Mall Nukke.

– **entre le 24 et le 27 juin 2004** a eu lieu à Paris le Marché de la Poésie, manifestation annuelle dont les hôtes d'honneur étaient en 2004 l'Estonie et l'Espagne. Trois poètes représentaient l'Estonie : Doris Kareva, Tõnu Õnnepalu et Tõnu Trubetsky. Le festival comportait également une foire aux livres, où il était possible d'acheter des œuvres d'auteurs estoniens aussi bien en langue originale qu'en traduction française.



La première traduction française intégrale de l'épopée nationale estonienne "Kalevipoeg", parue aux éditions Gallimard, mai 2004.

Les relations entre l'Estonie et la Belgique

La Belgique a reconnu l'indépendance de l'Estonie le 26 janvier 1921. Les relations diplomatiques entre l'Estonie et la Belgique ont été rétablies le 5 septembre 1991.

L'ambassadeur d'Estonie en Belgique, M. Clyde Kull, a pris ses fonctions à Bruxelles en septembre 1992. L'ambassadeur de Belgique en Estonie, M. Jacques Ivan D'Hondt, a pris ses fonctions en résidence à Helsinki en juin 1992.

L'ambassadeur d'Estonie en Belgique depuis le 8 octobre 2003 est M^{me} Malle Talvet. Depuis le 21 octobre 2004, l'ambassadeur de Belgique en Estonie est M. Pierre Dubuisson, qui réside à Tallinn. Le 7 février 2005, la Belgique a officiellement ouvert son ambassade en Estonie.

Les relations bilatérales entre l'Estonie et la Belgique sont excellentes à tous les niveaux, aussi bien dans le domaine politique que dans celui de l'économie, de la culture et de l'éducation. La qualité de ces relations est illustrée par la fréquence des visites, qui sont l'un des aspects les plus visibles et les plus importants des relations bilatérales.

28

Visites • Estonie – Belgique :

Février 2001 – Le ministre des Affaires sociales Eiki Nestor ;

Juin 2001 – Le premier ministre Mart Laar ;

Décembre 2001 – Le ministre des Affaires étrangères Toomas Hendrik Ilves ;

Mars 2002 – Le premier ministre Siim Kallas ;

Novembre 2003 – Une délégation de la commission des affaires extérieures du Riigikogu ;

Mars 2004 – Le ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland ;

Mai 2004 – Le président Arnold Rüütel ;

Janvier 2005 – Le ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland.

Belgique – Estonie :

Février 2001 – Le premier ministre Guy Verhofstadt ;

Avril 2001 – Le ministre de la Communication et des Transports Isabelle Durant ;

Juin 2001 – Le ministre de l'Intérieur Antoine Duquesne ;



L'ambassadeur de Belgique en Estonie Pierre Dubuisson (à gauche) après la remise des lettres de créance à Monsieur Arnold Rüütel, président de la République d'Estonie, octobre 2004.

Août 2001 – Le ministre des Finances Didier Reynders ;

Octobre 2001 – Le secrétaire d'État au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères, Annemie Neyts-Uyttebroeck ;

Mai 2002 – Le ministre de la Défense André Flahaut ;

Juillet 2002 – Le ministre-président de la Communauté française Hervé Hasquin et le ministre-président de la Région Wallonne Jean-Claude Van Cauwenberghe ;

Octobre 2002 – Le président du Sénat belge Armand De Decker ;

Novembre 2003 – Le secrétaire d'État belge aux Affaires européennes Jacques Simonet ;

Février 2005 – Le secrétaire d'État belge aux Affaires européennes Didier Donfut.

La Belgique a fortement soutenu les efforts de l'Estonie en vue de son intégration à l'Europe. Les principaux projets ayant bénéficié de financements belges sont l'infrastructure, l'environnement, la formation des enseignants des établissements de formation professionnelle supérieure et des fonctionnaires, et les ONG.

La base contractuelle

- Accord entre les gouvernements des États baltes et du Benelux concernant le transport routier, entré en vigueur le 1^{er} décembre 1994.
- Accord entre la République d'Estonie et l'Union économique belgo-luxembourgeoise sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, entré en vigueur le 23 septembre 1999.
- Accord entre la République d'Estonie et les États du Benelux relatif à la réadmission des personnes en séjour irrégulier, signé le 1^{er} juillet 1999 et entré en vigueur en 2004.
- Accord relatif à la suppression de l'obligation de visa entre la République d'Estonie et les États du Benelux, conclu à Bruxelles le 9 juin 1999. La libre circulation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1999.
- Accord relatif au transport aérien, signé le 3 février 1999, entré en vigueur le 1^{er} juin 2003.
- Convention tendant à éviter la double imposition, signée le 5 novembre 1999, entrée en vigueur le 15 avril 2003.
- Accord de coopération policière, signé à Tallinn en juin 2001, entré en vigueur en 2004.
- Le 16 mai 2001, l'accord entre l'Estonie, le Royaume de Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg concernant le transport maritime a été paraphé à Anvers.

Le 27 mai 2002, le ministre estonien de la Défense Sven Mikser et le ministre belge de la Défense André Flahaut ont signé à Tallinn un accord cadre sur la coopération bilatérale en matière de défense, instituant une coopération désormais renforcée entre les deux pays.



L'ambassadrice d'Estonie Malle Talvet remet ses lettres de créance au roi de Belgique Albert II, octobre 2003.



L'ambassadrice d'Estonie en Belgique Malle Talvet remet la croix de Maarjamaa de 3^e classe au représentant permanent de la Belgique à l'OTAN, Dominique Struye de Swielande.

Outre les bonnes relations avec le niveau fédéral, l'Estonie a conclu des accords de coopération aussi bien avec la Flandre qu'avec la Communauté française de Belgique et la Région wallonne.

Le gouvernement estonien et le gouvernement de la Communauté flamande ont signé le 4 mars 1996 un Traité de coopération servant de base au développement des relations et de la coopération en matière d'éducation, de culture, de tourisme, de transport et de politique régionale. Aujourd'hui, c'est le protocole de coopération pour les années 2004-2005 entre le gouvernement de la République d'Estonie et le gouvernement de la Communauté flamande qui est en cours d'application. La commission mixte chargée de conclure un nouvel accord de coopération se réunira à l'automne 2005 à Tallinn.

Un Accord de coopération entre le gouvernement estonien et la Communauté française et la Région wallonne a été signé le 14 décembre 2001 afin de conférer à leurs relations bilatérales une qualité nouvelle d'entente et de partenariat. L'accord est entré en vigueur le 7 août 2003. Le 16 novembre 2004 a été signé le premier protocole de coopération pour les années 2005-2007 entre le gouvernement de la République d'Estonie et le gouvernement de la Région wallonne et la Communauté française de Belgique. Les principaux secteurs de coopération sont l'environnement et la diversité culturelle et le plurilinguisme dans l'Union européenne.

Échanges commerciaux

Les relations d'affaires entre les deux pays se sont développées rapidement. Des échanges de délégations d'hommes d'affaires ont eu lieu presque tous les ans, et l'Estonie a été visitée par des délégations aussi bien flamandes que wallonnes. La dernière délégation wallonne s'est rendue en Estonie en avril 2003 ; des missions commerciales estoniennes ont visité la Belgique

en juin 2001. En mars 2002 a été inaugurée la Chambre de Commerce de la Région wallonne et des pays baltes. En avril 2004, Export Vlaanderen, en coopération avec Unizo Internationali, a effectué un voyage d'affaires à objectifs multiples dans les pays baltes, la visite de la délégation flamande en Estonie étant seulement une des nombreuses dimensions d'un programme plus important de coopération entre l'Estonie et la Flandre intitulé "Support for SMEs in Estonia". L'agence wallonne d'exportation AWEX a réalisé le même type de visite en mai 2005.

Le 11 mai 2005, l'ambassade d'Estonie en Belgique a organisé une journée de présentation des produits alimentaires estoniens, à laquelle ont participé dix producteurs estoniens et autant d'importateurs belges.

En 2004, la Belgique était le 17^e partenaire commercial de l'Estonie, avec un chiffre d'affaires de 167 millions d'EUR (1,5% de tous les échanges de marchandises). Elle était aussi son 14^e fournisseur avec 1,9% du volume total des importations. Les exportations estoniennes vers la Belgique au cours de l'année 2004 représentaient 41,7 millions d'EUR. Les importations estoniennes en provenance de Belgique pendant la même période représentaient 125,3 millions d'EUR.



Le secrétaire d'État belge aux affaires européennes Didier Donfut avec le ministre des Affaires étrangères d'Estonie, Kristiina Ojuland, février 2005.



Estonian Air a ouvert en septembre 2004 une ligne aérienne Tallinn-Bruxelles. Sur la photo, l'exposition photo « Clics » à la représentation permanente de l'Estonie auprès de l'Union Européenne.

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS :

| | |
|----------------------------|-----|
| verre et produits en verre | 29% |
| bois et produits en bois | 14% |
| produits minéraux | 10% |
| produits animaux | 8% |

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS :

| | |
|--------------------------|-------|
| machines et équipements | 18,5% |
| moyens de transport | 13,5% |
| produits pharmaceutiques | 11% |
| produits en plastique | 8% |

Investissements

En 2004, l'ensemble des investissements belges en Estonie représentait 34,3 millions d'EUR (0,5% de tous les investissements), plaçant le pays au 19^e rang des investisseurs. Le capital belge est surtout présent dans la distribution de gros et de détail.

Relations culturelles

Les contacts culturels entre les deux pays sont fréquents depuis des années. Notons simplement les derniers événements les plus marquants :

2004

Toute l'année, la Belgique a connu une série de manifestations destinées à faire connaître l'Estonie et les autres nouveaux États membres de l'Union européenne.

En avril et en mai, le chœur de la radio flamande a présenté dans plusieurs villes flamandes un programme d'œuvres d'auteurs baltes, dont Urmas Sisask.

En mai, présentation à Bruxelles de courts métrages des nouveaux pays membres de l'Union européenne, programme dans lequel l'Estonie était représentée par Andrus Tuisk avec son court métrage « Family Business ».

Toujours en mai, Bruxelles a accueilli la Semaine estonienne, avec des programmes de cinéma, des conférences sur l'Estonie et des cours d'initiation à l'estonien. En même temps, les photos de Ly Lestberg, Urmas Muro et Peeter Pere, Mare Tralla, Liina Siib, Toomas Kalve, Raoul Kurvitz, Mark Raidpere, Tarvo-Hanno Varres et Denes Farkas étaient rassemblées dans une exposition photo intitulée « Similar Faces ». Les visiteurs ont pu déguster des plats estoniens typiques.

En septembre, exposition d'Andres Tolts et Mare Vindi à l'ambassade d'Estonie à Bruxelles.

En octobre. Le 22 octobre, vidéo d'Ene-Liis Semper à l'exposition « Familia Sacra », église des dominicains (du 23 septembre au 1^{er} novembre 2004).

En novembre. La 11^e biennale belge de la dentelle a primé l'oeuvre de Kadri Viires « Avec une baguette d'argent en dentelle » (technique de l'auteur, 2003).

Tõnu Kaljuste a dirigé le 10 novembre 2004 les musiciens de la Beethoven Academie et du Vlaams Radio Koor d'Anvers de Singelis dans un programme de compositeurs estoniens.

Décembre 2004. Le Chœur de chambre philharmonique d'Estonie a donné le 18 décembre, à l'église des Dominicains de Bruxelles, un concert de Noël sous la direction de Toomas Vavilov.

Villu Veski et Tiit Kalluste se sont produits dans les clubs de jazz de Bruxelles et lors de manifestations de Noël à Eupen.



Présentation à l'ambassade d'Estonie des produits alimentaires estoniens aux entrepreneurs belges, mai 2005.

2005

Le 15 février 2005, soirée de présentation de Jaan Kaplinski et de son oeuvre au Théâtre Poème de Bruxelles.

Le 16 février 2005, présentation d'un recueil de poésie estonienne en néerlandais à Bruxelles, centre littéraire Passa Porta.

Le 30 avril 2005, journée portes ouvertes de l'Union européenne aux sièges des institutions à Bruxelles. Sous le chapiteau estonien, exposition photo d'Eve Randvere sur les paysages et les villages estoniens. Concert d'une chorale et spectacle de danses populaires à Bruxelles.

Le 5 mai 2005, le maire de Tallinn, Tõnis Palts, a inauguré au Parc des maquettes de Bruxelles Mini-Europe la maquette de la Grande Porte de la Côte de Tallinn. Pendant une semaine, les visiteurs ont pu découvrir une exposition du Musée de la Mer de Tallinn « La Porte de la Côte de Tallinn et l'histoire du musée de la mer », une exposition de photos panoramiques de Tallinn et l'exposition de l'Institut estonien « 12 questions sur l'Estonie » en français et en néerlandais.

Les 7 et 8 mai 2005, aux parcs Mini-Europe et Bruparck, l'Union estonienne de travaux manuels a présenté les arts populaires estoniens et a enseigné aux visiteurs du parc quelques procédés traditionnels.

Du 9 au 25 juin 2005, exposition des gravures de Mare Vint, des peintures d'Andres Tolts et des dessins à l'encre de Maara Vint à la galerie GALERIE 34.

Les relations entre l'Estonie et la Suisse



L'ambassadeur d'Estonie Katrin Saarsalu (à gauche) présente ses lettres de créance au président suisse Pascal Couchepin, novembre 2003.

La Suisse a reconnu la République d'Estonie le 22 avril 1922 et le 28 août 1991, après le recouvrement par cette dernière de son indépendance. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été rétablies le 4 septembre 1991.

Depuis novembre 2003, l'ambassadeur d'Estonie en Suisse est M^{me} Katrin Saarsalu, qui a sa résidence permanente à Vienne. L'Estonie a un consul honoraire en Suisse, M. Hans Graf.

La Confédération Helvétique est représentée en Estonie par l'ambassadeur Pierre Chrzanovski, qui réside à Helsinki. Le consul honoraire suisse en Estonie est Matti Klaar.

Principales visites • Estonie – Suisse

Janvier 2001 – Visite du président Lennart Meri au Forum économique de Davos, rencontre avec le président Leuenberger ;

Janvier-février 2001 – Visite du ministre des Affaires étrangères Toomas Hendrik Ilves ;

Mai 2001 – Visite du président Lennart Meri ;

Janvier 2003 – Visite du ministre de l'Agriculture Jaanus Marrandi, qui a rencontré Manfred Bötsch, le directeur de l'Office Fédéral de l'Agriculture Suisse à Halle, dans le cadre de la Grüne Woche (semaine verte) ;

En janvier 2003, le ministre des Affaires étrangères, Kristiina Ojuland, a participé au Forum économique de Davos ;

En mars 2003 a eu lieu la première table ronde entre la Suisse et les Pays baltes à l'intention des entreprises, qui a vu la participation conjointe des Pays baltes et la participation de Lennart Meri, ancien président de la République d'Estonie ;

En décembre 2003, visite du président de la République Arnold Rüütel au forum « World Summit of the Information Society » sur la société de l'information à Genève ;

Mars 2004 – Visite du ministre des Affaires étrangères Kristiina Ojuland, rencontre avec le ministre suisse des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey ;

Mai 2004 – Visite du président Arnold Rüütel.

Suisse – Estonie

Avril 1997 – Visite du ministre de la Défense Adolf Ogi ;

Mai 1998 – Visite d'une délégation parlementaire ;

Novembre 1999 – Visite d'une délégation parlementaire ;

Novembre 2000 – Visite du secrétaire d'État Franz von Däniken ;

Juillet 2001 – Visite du président Moritz Leuenberger ;

Décembre 2004 – Visite du secrétaire d'État Franz von Däniken ;

Février 2004 – Visite du ministre de l'économie Joseph Deiss.

Principaux accords

Un accord sur la suppression des visas entre l'Estonie et la Suisse est en vigueur depuis le 1^{er} mars 1998. Un autre accord, sur l'extradition des personnes séjournant dans le pays à titre irrégulier, est entré en vigueur entre les deux pays ce même jour. C'est en juillet 2004 qu'est entré en vigueur l'accord excluant la double imposition. En outre, la Suisse et l'Estonie ont signé les accords suivants :

- Traité sur l'encouragement aux investissements réciproques et leur protection (entré en vigueur en août 1993) ;
- Traité sur le commerce des produits agricoles (entré en vigueur le 1^{er} juin 1996) ;
- Accord de transport international routier de passagers et de marchandises (entré en vigueur le 27 août 1997) ;

- Accord sur les liaisons aériennes régulières (entré en vigueur le 21 avril 1999) ;
- Traité excluant la double imposition des revenus et du capital et prévenant la fraude fiscale (entré en vigueur le 12 juillet 2004).

De plus, les relations entre les deux pays sont régies, depuis l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, par les traités signés et entrés en vigueur entre l'Union européenne et la Confédération Helvétique.

Relations économiques

Les relations économiques entre la Suisse et l'Estonie sont actives, leurs bases juridiques étendues. Il faut souligner l'importance pour leur développement de l'entrée en vigueur du traité excluant la double imposition entre les deux pays le 12 juillet 2004.

Le fait que l'Estonie soit, depuis le 1^{er} mai 2004, membre de l'Union européenne, devrait contribuer à donner aux relations économiques une nouvelle vitalité. On peut s'attendre à un intérêt accru des investisseurs suisses envers l'Estonie.

Un certain nombre de séminaires d'affaires et de journées de contact ont eu lieu à Zurich. C'est en mars 2003 qu'a eu lieu dans cette ville la première table ronde helvético-estonienne destinée aux entrepreneurs, au cours de laquelle les pays baltes se sont présentés tous ensemble. Au cours de la table ronde, une communication a été prononcée par Lennart Meri. En mai 2003, la Chambre de commerce balte et l'Office du développe-

ment économique du canton de Zurich ont organisé un forum consacré à l'esprit d'entreprise, qui faisait suite aux séminaires et aux formations sur le même thème tenus aussi bien à Tallinn qu'à Tartu.

En mai 2001, l'Union estonienne pour le commerce extérieur a signé un mémorandum commun avec le SIPPO (Swiss Import Promotion Programme). Cette organisation a été créée en 1999 à l'initiative du secrétariat d'État suisse à l'Économie. En avril 2004, en collaboration avec la Chambre de Commerce Suisse-Pays Baltes de Tallinn et avec l'Union estonienne pour le commerce extérieur, le SIPPO a organisé une formation à l'exportation pour les exportateurs des pays baltes. En mai, c'est également à Tallinn qu'a eu lieu l'assemblée annuelle de l'organisation rassemblant les chambres de commerce extérieures suisses organisée, avec le soutien de la SOFI (Swiss Organisation for Facilitating Investments) par la Chambre de Commerce Suisse-Pays Baltes dont le siège est à Tallinn et dont le responsable est M. Jürg Würtenberg.

Échanges commerciaux

Depuis 1993, les échanges commerciaux avec la Suisse n'ont cessé d'augmenter. En 2004, la Suisse était le 26^e partenaire commercial de l'Estonie. Les exportations estoniennes vers la Suisse au cours de l'année 2004 représentaient 20,6 millions d'EUR et les importations estoniennes de la Suisse pendant la même période 42,3 millions d'EUR. En 2004 la Suisse était le 24^e client de l'Estonie avec 0,4% du volume total des exportations et son 25^e fournisseur avec 0,6% du volume total des importations.



Le président suisse Joseph Deiss en visite à Tallinn découvre la salle suisse à la Bibliothèque nationale estonienne, le 4 février 2005.

**LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES ESTONO-
HELVÉTIQUES ENTRE 1996 ET 2004**

| | Exportations | | Importations | |
|------|----------------|-----|----------------|-----|
| | Millions d'EUR | % | Millions d'EUR | % |
| 1996 | 17,8 | 1,1 | 29,9 | 1,2 |
| 1997 | 50,2 | 1,9 | 41,3 | 1,1 |
| 1998 | 45,3 | 1,6 | 40,9 | 1,0 |
| 1999 | 12,6 | 0,5 | 38,4 | 1,0 |
| 2000 | 16,8 | 0,5 | 37,0 | 0,8 |
| 2001 | 22,8 | 0,6 | 44,7 | 0,9 |
| 2002 | 27,7 | 0,8 | 50,3 | 0,8 |
| 2003 | 23,5 | 0,6 | 54,4 | 0,9 |
| 2004 | 20,6 | 0,4 | 42,3 | 0,6 |

Source : Institut estonien de la Statistique

* Il n'est pas possible de comparer directement les chiffres antérieurs et les chiffres postérieurs au 1^{er} mai 2004 : en effet, depuis l'adhésion à l'Union européenne, l'importation est calculée suivant le pays expéditeur, alors qu'avant les chiffres tenaient compte de l'origine du produit.

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS EN 2004 :

| | |
|---------------------------------|-------|
| produits animaux | 39,3% |
| meuble | 22,6% |
| machines et équipements | 17,0% |
| textiles et articles de textile | 5,8% |
| bois et articles en bois | 3,2% |

Source : Institut estonien de la Statistique

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS EN 2004:

| | |
|-----------------------------------|-------|
| machines et équipements | 46,6% |
| produits chimiques | 10,7% |
| véhicules | 8% |
| instruments médicaux et de mesure | 7,4% |
| papier et produits dérivés | 7,1% |

Source : Institut estonien de la Statistique

Investissements

D'après la Banque d'Estonie, les investissements directs suisses en Estonie représentaient au 31 décembre 2004 une somme 47,4 millions d'EUR correspondant à 0,7% de tous les investissements étrangers dans le pays et conférant à la Suisse le 14^e rang parmi les investisseurs. Au 1^{er} mars 2005, le Registre estonien des entreprises relève 70 entreprises à participation suisse. La plupart des entreprises suisses ont investi dans les finances, dans le commerce, dans l'industrie et dans l'immobilier, dans les assurances, dans la vente de gros et de détail des automobiles.

**Projets réalisés en Estonie avec
le soutien de la Suisse**

L'Estonie et la Suisse ont également développé une coopération dans la cadre de plusieurs projets d'assistance. La Suisse a soutenu à l'aide de haute technologie, de formation et de conseil dix-huit projets (pour un montant total de près de 10 millions d'EUR), pour la plupart destinés à développer les infrastructures, mais dont certains touchaient aussi à d'autres domaines, comme le projet de traitement des déchets à Võru, le développement du Centre cartographique estonien et la restauration des orgues de l'église Saint-Charles de Tallinn. C'est grâce à l'assistance gracieuse de la Suisse que les systèmes d'épuration de l'eau à Tallinn, Tartu et Otepää ont été perfectionnés, et que les hôpitaux estoniens ont pu se procurer des équipements complémentaires.

Coopération en matière de défense

L'Estonie et la Suisse entretiennent en matière de défense des relations étroites et de confiance, caractérisées par différentes formes de coopération allant de l'aide matérielle jusqu'à la formation et la consultation.

La Suisse a proposé à l'Estonie, dans le cadre du Centre de Politique de Sécurité – Genève (GCSP) plusieurs cours destinés à former des attachés et des fonctionnaires.

Depuis la création du Collège de défense balte, la Suisse a été le sixième donateur à l'établissement.

Depuis 1995, la Suisse a donné à l'Estonie une assistance matérielle considérable et exemplaire sous forme d'équipements, le cas échéant aussi de formation. L'aide suisse a notamment été d'une importance capitale en matière de moyens de transport. En juin 2005, le ministère suisse de la défense a offert au Musée estonien de l'aviation un ancien avion de combat Mirage IIIRS, qui est désormais le neuvième appareil composant l'exposition du musée.

Depuis octobre 2003, l'attaché militaire de la Suisse en Estonie est le colonel Beat Eberle, qui réside à Stockholm.

Relations culturelles

C'est à l'automne 1997 qu'a été inaugurée à la Bibliothèque nationale estonienne la salle suisse, dont l'objectif est de faire connaître la Suisse et sa vie culturelle ainsi que de promouvoir les contacts entre les deux pays. Les livres de cette salle portent sur la politique, le droit, l'économie, la culture, la histoire et la littérature. Ils sont écrits en allemand, en français, en italien ainsi qu'en anglais.



L'inauguration de l'exposition des artistes textiles estoniens à Genève en février 2003 restera longtemps dans les mémoires grâce au spectacle donné par Kaie Kõrb, danseuse étoile estonienne, et son partenaire Viesturs Jansonsi.

Le 17 février 2003, à l'occasion du 85^e anniversaire de la République, une exposition de textiles estoniens a été inaugurée à Genève : il s'agissait de la première exposition d'art estonien dans cette ville depuis le recouvrement de l'indépendance. Les artistes représentés étaient Ülle Raadik, Katrin Pere et Tiina Puhkan. Les œuvres exposées présentaient un aperçu diversifié des nouvelles tendances dans l'art du textile en Estonie, depuis les compositions abstraites d'Ülle Raadik aux couleurs de l'Estonie jusqu'aux puissantes surfaces transparentes en noir en passant par les visions de la nature de Tiina Puhkan, des aquarelles riches en nuances. L'exposition avait été conçue par Kadri Viires en coopération avec la représentation permanente de l'Estonie à Genève et elle avait lieu dans les locaux de l'OMC. L'inauguration restera ancrée dans les mémoires notamment grâce à la prestation de Kaie Kõrb, danseuse étoile du ballet Estonia, avec son partenaire Viesturs Jansons.

Les échanges d'étudiants et de chercheurs entre la Suisse et l'Estonie sont actifs et fructueux. Le 1^{er} avril 2004 a eu lieu à Tallinn, dans les locaux de l'Université de Technologie, le point de contact du réseau de coopération helvético-balte Swiss Baltic Net. Ce réseau a été constitué en 2000 et opère grâce aux appuis accordés par la Fondation Gebert Rütli. La création de ce point de contact répond au désir de développer une coopération de plus en plus étroite avec les universités estoniennes, lituaniennes et lettones afin de développer les relations scientifiques avec la Suisse. L'ambassade de Suisse à Helsinki donne aux étudiants estoniens des bourses du gouvernement suisse.

Les films estoniens d'animation sont prisés dans le monde entier, y compris en Suisse. C'est ainsi que « Sünnipäev » (« L'anniversaire ») de Janno Põldma a reçu en 1995 le premier prix du Festival international du film d'animation « Fantoche ». Le film « Vares ja

hiired » (« La corneille et les souris ») de Mikko Rand et de Priit Tender a remporté un prix au Festival international Mendrisio du film de marionnettes en 1998 et a participé avec succès en 1999 au Festival « Fantoche ».

Les films suisses ont également participé à de nombreux festivals estoniens, où ils ont gagné des prix.

C'est le cas de « La route du sel » d'Ulrike Koch, qui a remporté en 1999 le prix du public du Festival International du Cinéma Documentaire et Anthropologique de Pärnu. Le metteur en scène et comédien suisse Thomas Grüber s'est rendu à plusieurs reprises en Estonie ces dernières années, il a donné des cours aux étudiants des professions de la culture au Collège de la Culture de Viljandi et réalisé des mises en scène au théâtre Ugala de la même ville.

Ces derniers temps, la Suisse a présenté activement ses arts en Estonie. En novembre et en décembre 2004, la grande salle du Musée estonien de l'Architecture, dans l'entrepôt de sel Rotermann, a accueilli une exposition sur l'architecture suisse contemporaine intitulée « A Matter of Art ».

En mai 2005, le Musée des arts étrangers de Kadriorg a inauguré une grande exposition consacrée à Angelika Kauffmann : « La muse helvétique. Angelika Kauffmann 1741-1807 », qui contient des œuvres de l'artiste provenant des Musées de Chur (Bündner Kunstmuseum Chur) et du Musée des arts étrangers.

Le groupe pop estonien Vanilla Ninja a représenté la Suisse au Concours Eurovision de la chanson qui a eu lieu en 2005 à Kiev. Grâce à la huitième place obtenue par le groupe, la Suisse a obtenu le droit de participer au concert final du concours de l'Eurovision l'an prochain, à Athènes.



Pendant tout l'été 2005, les Tallinois pourront admirer l'exposition de l'artiste suisse Angelika Kauffmann (1741-1807). Sur la photo, le tableau « Beauté et perfection ».

L'Estonie en bref

Nom

Nom officiel : Eesti Vabariik, République d'Estonie.

Fête nationale : Le Jour de l'Indépendance est le 24 février. C'est ce jour-là, en 1918, que l'Estonie a proclamé sa souveraineté.

L'Estonie est devenue un membre de l'OTAN le 29 mars 2004.

L'Estonie est devenue un membre de l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004

Géographie*

Superficie : 45 227 km².

Frontières : 1 445,6 km au total, dont 764 km de frontière maritime et 681,6 km de frontière terrestre.**

Distances principales de Tallinn à :

- Paris : 1900 km
- Bruxelles : 1566 km
- Stockholm : 405 km
- Saint-Pétersbourg : 395 km
- Riga : 307 km
- Helsinki : 85 km

Nombre d'îles : 1521. Les plus grandes : Saaremaa, Hiiumaa et Muhu.

L'Estonie est un pays aux lacs innombrables.

Les plus grands sont le lac Peipsi et le lac Võrtsjärv.

Les forêts couvrent près de 50 % du territoire estonien (20 155 km²).

Point culminant : Suur Munamägi (318 m)

Climat : tempéré - humide.

Températures moyennes : -7,1° C en janvier et +16,7° C en juillet (2004).

Population*

Population : 1,351 million habitants (1.01.2005)

Densité : 30 habitants/km².

Population urbaine : 69,3%.

Population rurale : 30,7 %.

Taux de natalité : 9,6/1000 résidents.

Taux de mortalité : 13,4/1000 résidents.

Démographie : Du point de vue ethnique, la population d'Estonie se compose principalement de résidents d'origine estonienne 68%, russe 26%, ukrainienne 2%, biélorusse 1 %, finlandaise 1%.

Les villes principales*

La capitale : Tallinn (396 400 habitants, 29,3% environ de la population du pays).

Autres grandes agglomérations :

- Tartu : 101 300 habitants ;
- Narva : 67 400 habitants;
- Kohtla-Järve : 46 300 habitants;
- Pärnu : 44 600 habitants.

*Source : Institut estonien de la statistique : www.stat.ee

**Source : Département des gardes-frontières de l'Estonie

Langue

La langue officielle de l'Estonie est l'estonien, qui fait partie du groupe linguistique finno-ougrien, de même que le finnois et le hongrois. L'alphabet latin est utilisé pour l'estonien écrit depuis le XVI^e siècle. Les Estoniens parlent également l'anglais, le russe et le finnois, en particulier dans les grandes villes.

Gouvernement

Type : démocratie parlementaire.

Le président de la République, chef de l'État, est élu au premier tour de scrutin par le Riigikogu (parlement) et au second tour, si nécessaire, par un collège électoral. Durée du mandat : 5 ans. Depuis 2002, le président estonien est M. Arnold Rüütel. Prochaines élections : septembre 2006.

Parlement : le Riigikogu, 101 députés. Législature : 4 ans. Les dernières élections du Riigikogu ont eu lieu le 2 mars 2003.

Chef du gouvernement estonien : le premier ministre est M. Andrus Ansip (Parti de la Réforme)

Institution suprême de justice : La Cour de Justice.

Division administrative : 15 départements, 202 municipalités rurales, 39 villes et 8 villes sans statut municipal. Dernières élections locales : octobre 2005.

Système électoral : représentation proportionnelle.

Les députés du Riigikogu sont élus au suffrage universel direct pour 4 ans. Pour voter, il faut avoir 18 ans révolus et avoir la nationalité estonienne.

Elections municipales : Tous les résidents permanents ayant 18 ans révolus, citoyens ou non-citoyens, peuvent voter aux élections municipales. Législature : 3 ans.

Prochaines élections : octobre 2005.

Monnaie

kroon (EEK), 1 kroon = 100 sents

1 EUR = 15,65 EEK

Enseignement

L'Estonie compte 620 écoles primaires et secondaires dont 519 en estonien, 81 en russe et 20 dans les deux langues.

On compte 11 universités en Estonie, dont 5 privées.

Religion

Depuis la Réforme, au XVI^e siècle, l'Estonie est un pays protestant, de tradition luthérienne, mais les confessions orthodoxe, baptiste, méthodiste et catholique romaine, le judaïsme et l'islam sont également représentés.

Symboles

Le symbole de la démocratie estonienne est bien sûr, son Parlement. Mais, comme tout autre État, l'Estonie a également d'autres symboles : ses armes, son drapeau et son hymne national.

Les armes de l'Estonie, à trois léopards passants d'azur sur fond d'or, ont une origine ancienne ; elles rappellent celles du Danemark et celles de l'Angleterre. Les trois créatures à figure de léopard figurent pour la première fois en 1219 sur les armes de la ville de Tallinn et, plus tard dans l'Histoire, sur celles de la province d'Estonie. En 1925, ce que l'on appelle couramment le blason aux trois lions devient le blason national.

Les origines du drapeau estonien sont à rechercher dans le mouvement national. En 1881, l'Union des étudiants estoniens adopte le bleu, le blanc et le noir comme couleurs de la confrérie. À la fin du siècle, ces couleurs deviennent celles de la nation. En 1920, l'Estonie utilisera ces mêmes couleurs pour créer son drapeau.

le bleu, couleur du ciel, symbolise la loyauté envers la patrie ;

le noir, couleur du sol, représente le dévouement ;

le blanc est symbole de simplicité, de pureté, de confiance dans l'avenir.

L'hymne national estonien a une histoire commune avec celui de notre voisin nordique, la Finlande. La mélodie de ces deux hymnes est identique ; elle a été écrite par Frederick Pacius, lui-même d'origine allemande. Les paroles sont dues à une des figures principales du mouvement national estonien vers la fin du XIX^e siècle, J. W. Jannsen. Il faut noter que pendant l'occupation soviétique, blason, drapeau et hymne étaient interdits, et ceux qui en faisaient usage étaient condamnés à de lourdes peines de prison.

La fleur nationale de l'Estonie est le bleuet.

L'oiseau national de l'Estonie est l'hirondelle.

La pierre nationale de l'Estonie est le calcaire.



Tallinn, la tour Pikk Hermann (le grand Hermann).

L'histoire de l'Estonie en quelques dates

Les premiers habitants sont arrivés sur l'actuel territoire estonien il y a 11.000 ans au plus tard, dès que la fonte de la calotte glaciaire a rendu la zone habitable.

Première moitié du XIII^e siècle :

Dans l'histoire de la région de la Mer Baltique, le XII^e siècle est marqué par les croisades. L'Estonie est incorporée au monde chrétien au début du XIII^e siècle, suite aux invasions des croisés germaniques et danois.

XIV^e siècle :

Le commerce dans la région de la Baltique est dominé par la Ligue Hanséatique. Plusieurs villes d'Estonie en font partie, dont Tallinn, ayant acquis son droit de cité depuis 1248.

Première moitié du XVI^e siècle :

La Réforme de l'église gagne l'Estonie. Désormais, le pays fera partie de l'espace culturel luthérien.

Deuxième moitié du XVI^e et XVII^e siècle :

A partir de 1558, le territoire de l'Estonie devient le théâtre de combats dans une guerre opposant le Danemark, la Suède, la Russie et la Pologne. La Suède en sortira victorieuse, gardant la domination sur l'Estonie jusqu'au début du XVIII^e siècle. En 1632, la première université est fondée à Tartu.

XVIII^e siècle :

Au cours de la Grande Guerre du Nord, l'Estonie passe sous domination russe (1721). L'Estonie sera la fenêtre que Pierre le Grand avait souhaité ouvrir sur l'Europe.

XIX^e siècle :

Les vents du romantisme national soufflent dans toute l'Europe. C'est le début du Réveil national estonien. C'est en 1862 que paraît l'édition populaire de l'épopée nationale, le Kalevipoeg.

1918 :

Le 24 février, proclamation de la République d'Estonie. Celle-ci ne sera indépendante que sur le papier, jusqu'à ce qu'elle gagne sa véritable indépendance au terme de la Guerre de Libération (1918-1920), consacrée par le Traité de paix de Tartu conclu avec la Russie soviétique.

1918-1939 :

Période de la première indépendance estonienne. L'Estonie aura le temps d'instaurer des relations diplomatiques avec les principaux pays de l'arène internationale et d'ancrer son image dans la conscience collective européenne. Cette indépendance sera mise en cause par la conclusion du Pacte germano-soviétique en août 1939.

1939-1991 :

Après l'occupation soviétique de 1940, l'Estonie fera partie de l'axe nazi de 1941 à 1944. Elle est à nouveau annexée par la Russie soviétique à l'automne 1944. Une partie importante de la population choisit d'émigrer, une autre sera déportée en Sibérie. Ceux qui restent tentent de s'adapter au nouveau régime.

Fin du siècle :

L'Estonie réussit à restaurer son indépendance, par le biais de la "Révolution chantante" de 1988.

2004 :

L'Estonie est devenu un État membre de l'OTAN le 29 mars 2004, ainsi que de l'Union européenne le 1^{er} mai 2004.



La levée du drapeau estonien devant les quartiers généraux de l'OTAN à Bruxelles le 2 avril 2004.

La population estonienne et son intégration

« Quelle est la tâche que nous nous sommes assignée en prononçant le mot "intégration"? Que chaque personne vivant en Estonie ressente de l'amour pour ce pays et des responsabilités à son égard, rien de plus. Et ces responsabilités entraînent des devoirs aussi bien que des droits. »

Lennart Meri, ancien président de la République d'Estonie

Diversité d'origines, diversité culturelle

La population de l'Estonie comprend 1,351 million de personnes, liées à plus de 140 cultures d'origine. Les plus représentés sont les groupes de culture estonienne – 68%, russe – 25%, ukrainienne – 2%, biélorusse – 1% et finnoise – 1%. D'après le recensement de 2000, les langues parlées en Estonie sont au nombre de 109. Parmi les habitants du pays, 83,4% ont pour langue maternelle l'estonien, 15,3% le russe et 1% d'autres langues.

Des populations d'origines ethniques différentes ont toujours coexisté en Estonie. Avant la Seconde guerre mondiale, les minorités nationales représentaient près de 12% de la population du pays. Les groupes principaux étaient en 1934 les Russes, les Allemands, les Suédois, les Lettons, les Juifs. Ces minorités bénéficiaient, en vertu de la loi de 1925 sur l'autonomie culturelle des minorités nationales, de possibilités considérables pour organiser leur vie culturelle et l'éducation de leurs enfants. Les communautés allemande et juive ont mis en œuvre leurs droits à l'autonomie culturelle et celle-ci a duré jusqu'à l'occupation soviétique de 1940.

Les événements de la Seconde guerre mondiale et l'occupation soviétique qui l'a suivie ont radicalement changé la composition de la population vivant en Estonie. L'essentiel des minorités germano-balte et suédoise ont quitté l'Estonie pendant la guerre, de même que des dizaines de milliers d'Estoniens qui sont allés chercher refuge à l'Ouest. Après la guerre, surtout du fait de la politique soviétique des migrations – destinée à assurer la soviétisation des nouveaux territoires – la part des Russes dans la population a augmenté considérablement, alors même que de nouveaux groupes ethniques faisaient leur apparition, comme les Ukrainiens, les Biélorusses, les Ingriens, etc. Si en 1934 la proportion des non-Estoniens de souche était de 12% (dont 8,2% de Russes), en 1991 elle représentait 39%, à savoir plus d'un tiers de la population.

La Constitution et la nouvelle loi sur l'autonomie culturelle des minorités nationales adoptée en 1993 définissent le statut légal et les droits des minorités vivant en

Estonie ; ces textes leur donnent la possibilité de préserver leurs langues et leurs spécificités culturelles, notamment par l'enseignement et par les activités associatives dans la langue du groupe. Les Ingriens sont la première minorité nationale à avoir établi, en 2004, son autonomie culturelle. L'Estonie est aussi impliquée dans la première Convention cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, entrée en vigueur en 1998 (cf. le rapport correspondant www.vm.ee). Conformément aux engagements qu'il a assumés, l'État soutient toutes les aspirations culturelles et éducationnelles des minorités. Plus de 150 associations et organisations culturelles diverses ont été enregistrées à ce jour. Elles peuvent toutes obtenir un soutien matériel de l'État, qui a prévu en 2005 3,2 millions de couronnes estoniennes à cet effet (204.500 euros).

L'Estonie est l'un des rares pays de l'Union européenne où il existe un réseau scolaire fonctionnant dans une langue autre que la langue officielle dans le cadre du système d'enseignement public financé par l'État. Près de 23% de tous les enfants d'âge scolaire suivent un enseignement primaire et secondaire en russe. 10% des étudiants de l'enseignement supérieur font leurs études en russe. Il existe également un lycée national juif.

Pour ce qui est de la presse, il y a en Estonie 33 journaux et 28 revues en russe (Source : Bibliothèque nationale, www.nlib.ee). Sur les trois chaînes de télévision couvrant tout le territoire du pays, deux proposent régulièrement des émissions en russe. Il y a six radios en russe, dont une publique, qui propose également des émissions en ukrainien, en biélorusse, en arménien et en yiddish. Le russe est largement représenté sur Internet, de nombreuses institutions du service public offrent sur leur site internet des informations en différentes langues, dont le russe. C'est le cas du réseau de l'État www.riik.ee. On trouve également de nombreuses publications et portails internet en russe.

L'intégration

L'intégration dans la société estonienne est une des priorités de l'État. Depuis 1997, l'État a pris d'importantes mesures politiques et administratives pour faciliter l'intégration de la population d'origine non estonienne dans la société estonienne :

- en mai 1997, création d'un portefeuille distinct de ministre de la population, chargé entre autres de veiller au suivi de l'intégration ;



L'émission de débats sociaux « Unetus » (Insomnie), orientée sur les questions d'intégration, a fêté en mars 2004 sa centième édition. Cette expérience d'émission bilingue est devenue un modèle patent d'intégration, montrant que ce sont les opinions qui comptent, non point les origines ethniques ou la langue parlée. Cette émission, qui est largement suivie aussi bien par les Estoniens que par les non-Estoniens de souche, est originale de par sa structure, sa conception et la manière d'interviewer les participants.

- création de la **Fondation pour l'intégration** (mars 1998), chargée de coordonner les projets et d'impulser les processus d'intégration ;
- adoption par le gouvernement de la République d'Estonie en mars 2000 du **Programme national « Intégration dans la société estonienne 2000-2007 »**.

Le processus d'intégration soutenu par ce dernier programme devrait aboutir à un **modèle estonien de société pluriculturelle**. L'intégration dans la société estonienne est **clairement un processus bilatéral – aussi bien les Estoniens de souche que les non-Estoniens participent à part égale à l'harmonisation de la société**. L'un des objectifs centraux à atteindre est la diminution du nombre d'apatrides. En mai 2004, le gouvernement a adopté un nouveau plan d'action pour le programme d'intégration à échéance 2004-2007, qui pose l'objectif de naturaliser au moins 5.000 personnes tous les ans.

Les projets subventionnés par la Fondation pour l'intégration sont présentés par des collectivités locales, des entreprises et des ONG. Entre 1998 et 2004, la fondation a financé plus de 400 projets ONG. Les financements proviennent aussi bien de sources dépendantes du budget de l'État que de moyens extérieurs.

Il y a des concours de projets destinés à animer les orientations suivantes :

- **Estica** – pour la création de matériaux valorisant l'Estonie en tant que patrie ;
- soutien aux activités **des associations culturelles et des écoles du week-end** ;
- **camps de pratique de l'estonien, séjours en familles** – Dans le cadre de séjours en familles, des adolescents non estoniens vivent jusqu'à deux mois dans une famille estonienne ;
- **soutien à des élèves originaires d'autres cultures** dans les écoles estoniennes ;
- **information du public** – formation professionnelle et formation à l'intégration à destination de journalistes et de rédacteurs de presse ; subventions à la création, à l'enseignement des médias dans les écoles ; soutien aux émissions radio dans les langues des minorités ;
- **enquêtes** – organisation d'enquêtes sur l'efficacité des activités réalisées dans le cadre des programmes d'intégration.

La fondation organise également des activités dans le cadre de programmes internationaux. Elle continue à animer le projet « Enseignement de l'estonien et enseignement en estonien pour la population parlant d'autres langues », financé par le programme Phare de l'Union européenne. Outre le soutien à l'apprentissage de la langue, la fondation développe aussi la formation des enseignants, afin de créer les conditions pour assurer l'enseignement en estonien dans les lycées professionnels et dans les jardins d'enfants ; de plus elle soutient le développement de classes d'immersion linguistique tardive dans vingt écoles dont la langue d'enseignement est le russe. Le Fonds social européen finance pour les années 2005-2008 deux projets : « Enseignement en estonien et développement des outils d'enseignement dans les lycées professionnels de langue estonienne » et « Missions de travail à l'intérieur de l'Estonie en vue de la pratique de la langue ». Le Fonds de transition (Transition Facility) permet de mettre en œuvre le projet « Soutien à l'intégration des apatrides en Estonie » pour la période 2005-2007. Ce projet entend donner l'impulsion nécessaire à une large campagne d'information et à un programme de formation portant sur la demande de naturalisation.

La fondation coordonne deux centres administrés sur la base d'un accord de coopération avec le ministère de l'Éducation et de la Recherche :

- **le Centre des programmes d'Éducation** www.meis.ee
- **le Centre d'immersion linguistique** www.kke.ee

La citoyenneté

Fondée en 1918, la République d'Estonie a perdu son indépendance avec l'occupation soviétique en juin 1940. Après l'avoir rétablie en 1991 sur la base de la continuité de l'État, l'Estonie a été enfin en mesure de rendre à ses citoyens leurs droits légitimes. En février 1992, la loi de 1938 sur la citoyenneté, fondée sur le principe du *ius sanguinis* (droit du sang), a été remise en vigueur. Ainsi, après le rétablissement de l'indépendance, les personnes qui bénéficiaient de la citoyenneté

estonienne avant le 16 juin 1940 et leurs descendants ont été considérés automatiquement comme citoyens estoniens. Tous les autres résidents pouvaient obtenir la citoyenneté estonienne par naturalisation. En même temps, tous les résidents ayant été citoyens soviétiques avaient le droit de choisir la citoyenneté de la Fédération de Russie – l'État successeur de l'Union soviétique – ou de tout autre pays. Le gouvernement estonien continue à assurer une promotion active de la naturalisation, afin de réduire le nombre d'apatrides. Il suit cette question en permanence et a veillé à simplifier par de nombreuses mesures l'acquisition de la citoyenneté estonienne, notamment pour les enfants.

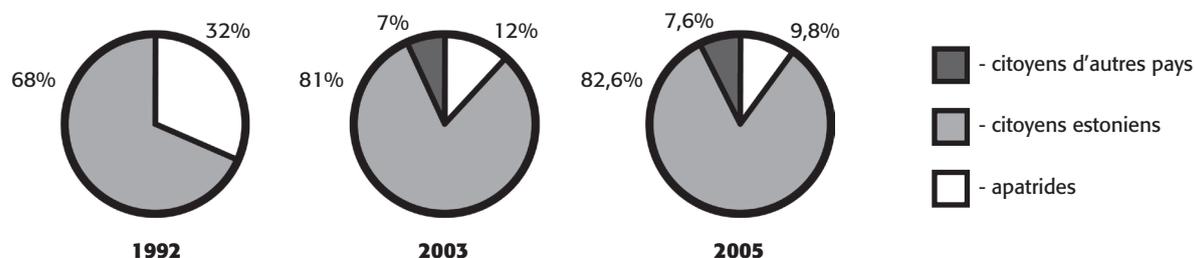
En 1992, les étrangers apatrides - population envoyée vivre en Estonie tout au long des cinquante ans de l'occupation et provenant des autres régions de l'Union soviétique - représentaient presque un tiers de la population du pays. Depuis 1993, au cours du processus de recensement des étrangers, une partie des apatrides a choisi la citoyenneté estonienne et une autre partie la citoyenneté d'un autre État. C'est dans le cadre de ce processus que la part des apatrides a considérablement baissé, passant de 32% à 9,8%. Entre 1992 et 2005 (août), le nombre de personnes ayant obtenu la citoyenneté par naturalisation est de 134.845 - la majorité d'entre eux ayant fait ce choix dès le début des années 1990. En 2001, 3090 personnes ont été naturalisées, en 2002 elles étaient 4091, en 2003 3706 et en 2004 6523.

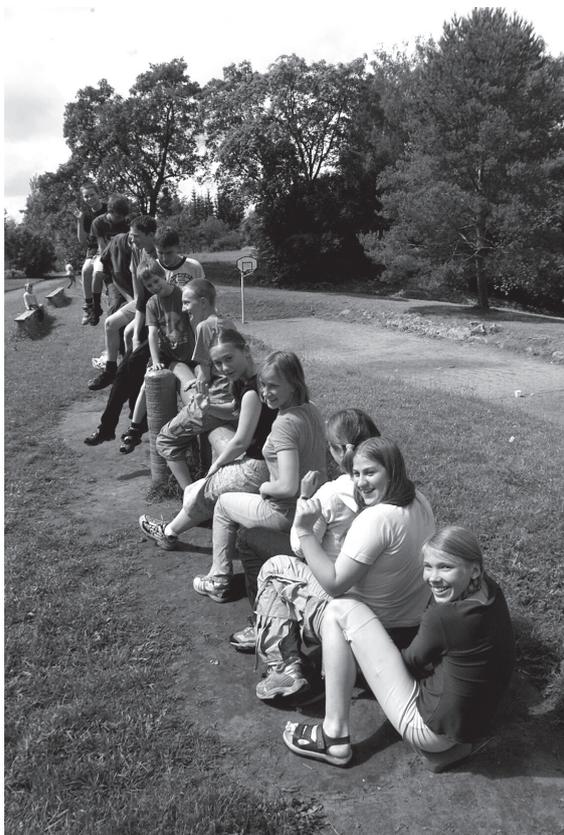
Au 1^{er} Août 2005, sur les résidents en Estonie, 82,6% sont citoyens estoniens, 7,6% sont ressortissants d'un autre pays et 9,8% demeurent apatrides. Le nombre d'habitants du pays s'élevait à 1.392.000 personnes (source : Registre de la population). Parmi elles : 1.150.000 ont la citoyenneté estonienne, 137.000 sont apatrides, 105.000 sont citoyens d'un autre pays.

Parmi eux :

1.146.000 ont la citoyenneté estonienne,
142.000 sont apatrides,
103.000 sont citoyens d'un autre pays.

Répartition des habitants de l'Estonie selon leur citoyenneté





42

Les camps de pratique de la langue estonienne et les séjours d'immersion linguistique au sein de familles, pour les enfants et les jeunes, constituent l'un des projets d'intégration les plus populaires en Estonie. Le but de l'entraînement linguistique estival est de donner à des jeunes la possibilité de parfaire leur connaissance de la langue estonienne en dehors du cadre scolaire. Grâce au soutien de la Fondation pour l'Intégration, plus de 17.000 jeunes ont déjà participé, depuis 1998, à ces camps linguistiques ou séjours en famille.

La législation a connu elle aussi des évolutions considérables. La principale modification de la loi sur la citoyenneté, d'après laquelle les enfants de moins de quinze ans nés après le 26 février 1992 de parents apatrides peuvent obtenir la citoyenneté estonienne sur simple demande de la part des parents, est entrée en vigueur le 12 juillet 1999. Cette disposition a permis d'accorder la citoyenneté à environ 6000 enfants.

Depuis 2002, un jeune en fin d'études au lycée ou dans un établissement professionnel ayant réussi l'examen

d'éducation civique ne doit plus passer le test correspondant pour obtenir la citoyenneté. La mise en concordance des épreuves de langue avait déjà eu lieu en 2001. C'est ainsi que les lycéens ayant réussi les deux examens sont dispensés des deux épreuves exigées pour la naturalisation. Avec les modifications apportées à la loi, les conditions d'obtention de la citoyenneté ont été considérablement simplifiées également pour les personnes handicapées. Au début de 2004, les délais de procédure pour la demande de citoyenneté ont été raccourcis par voie d'amendement à la loi. De même, depuis janvier 2004, l'État indemnise à 100% les frais d'apprentissage de l'estonien pour les demandeurs de citoyenneté qui réussissent leurs examens.

Depuis 1996, tous les résidents permanents ont le droit de vote aux élections aux collectivités locales sur leur lieu de résidence, indépendamment de leur citoyenneté. L'Estonie est l'un des rares pays où cela est possible. On trouve des non-Estoniens de souche dans presque tous les partis politiques estoniens. C'est ainsi que le Parlement estonien (le Riigikogu) compte parmi ses députés un certain nombre de représentants des minorités, qui ont été élus sur les listes de différents partis.

L'Estonie souhaite mettre en place un **modèle estonien de société pluriculturelle**, caractérisé par les principes du pluralisme culturel, par le partage d'une dimension commune forte et par la préservation et le développement de l'espace culturel estonien. L'intégration touche l'ensemble de la société : de bons résultats ont été acquis dans la participation de toutes les identités culturelles présentes en Estonie à la vie de la société. L'Estonie est prête à partager avec tous les pays intéressés son expérience en matière de société pluriculturelle et d'intégration.

Pour en savoir davantage :

Fondation pour l'intégration www.meis.ee

Deuxième rapport au Conseil de l'Europe sur la réalisation de la convention cadre sur la protection des minorités nationales www.vm.ee

L'e-Estonie

- 54% de la population (âgée de 6 à 74 ans) utilise Internet (E-Track Survey, TNS EMOR, juin 2005) ;
- 34% des ménages disposent d'un ordinateur à leur domicile ; 82% des ordinateurs domestiques sont connectés à Internet (E-Track Survey, TNS EMOR, juin 2005) ;
- Tous les établissements scolaires estoniens ont une connexion Internet ;
- Il y a sur le territoire estonien plus de 700 points d'accès publics à Internet, ce qui fait 51 pour 100.000 habitants (l'un des chiffres les plus élevés d'Europe) ;
- **Outre les points publics d'accès à Internet, les utilisateurs d'ordinateurs portables** ont la possibilité d'utiliser une connexion rapide Internet sans fil dans plus de 550 localités du pays, et ce, pour l'instant, à titre gracieux dans de nombreux endroits. La zone d'accès à Internet sans fil s'étend en permanence et, à l'heure actuelle, couvre toutes les régions d'Estonie. Il est possible de remplir les déclarations d'impôts sur Internet ;
- Les dépenses effectuées par le gouvernement peuvent être suivies sur Internet en temps réel ;
- En août 2000, le gouvernement estonien a été le premier au monde à transformer ses réunions hebdomadaires en séances de travail sans papier, sur la base d'un système de documentation en réseau ;
- 72% des utilisateurs estoniens d'Internet (âgés de 15 à 74 ans) effectuent les opérations bancaires quotidiennes par Internet (E-Track Survey, TNS EMOR, juin 2005) ;
- Plus de 93% de la population sont abonnés à un téléphone portable (Direction des communications, printemps 2005) ;
- L'Estonie est intégralement couverte par les réseaux numériques de téléphone portable.

L'étude The Global Information Technology Report 2004-2005 situe l'Estonie à la 25^e place sur 104 pays en Networked Readiness Index. En cette matière, l'Estonie continue à devancer tous les autres pays d'Europe Centrale et Orientale.

Le téléphone portable est devenu un nouvel instrument de paiement. Les deux banques Hansapank et SEB Eesti Ühispank offrent depuis novembre 2002 à leurs clients la possibilité de réaliser des paiements en utilisant le téléphone portable. Ils peuvent le faire dans

plus de 1500 endroits, dont des motels, des salons de beauté, des magasins, ainsi que dans la restauration ou dans les taxis. Les établissements permettant le règlement par téléphone portable sont marqués par un papillon bleu et jaune portant l'inscription « Maksa mobiiliga » (« Paie avec ton portable »).

Se garer avec le portable

Il est aussi possible de payer les parkings par l'intermédiaire du téléphone portable en passant un coup de fil ou en envoyant un SMS. Un papillon spécial collé sur le pare-brise ou encore sur la fenêtre latérale de droite du véhicule permet d'informer le contrôleur du mode de paiement choisi.

En 2002-2004, une initiation gratuite à l'informatique et à Internet destinée aux adultes a été dispensée dans toute l'Estonie. Le projet original de formation « Regarde le monde », entièrement financé par le secteur privé, a touché 102.697 personnes, ce qui représente 10% de la population adulte du pays. Les enquêtes réalisées au terme de ce programme montrent que plus de 70% des participants ont continué à utiliser Internet après la fin de la formation. Pour plus de détails : www.vaatamaailma.ee

Depuis 2003, toutes les écoles estoniennes peuvent faire appel à la plateforme de communication en ligne « **E-école** », conçue par la Fondation « Regarde le monde », dont l'objectif est d'associer davantage les parents d'élèves au processus d'enseignement, d'ouvrir l'accès des élèves et de leurs parents à l'information et de faciliter le travail des enseignants et des directions. C'est ainsi qu'il est possible par ce système de suivre les notes et les absences des élèves, le contenu des cours, les devoirs donnés et l'évaluation des élèves par les enseignants à la fin des périodes d'enseignement. En juin 2005, 78 écoles dans le pays tout entier (13% de l'ensemble des écoles estoniennes) avaient adopté ce système, et de nouvelles écoles les rejoignent tous les mois.



De nombreux retraités ont participé aux cours d'informatique et d'internet « Regarde le monde ».

L'économie estonienne

L'Estonie – un pays attrayant pour les investissements en Europe du Nord

L'Estonie est certes un petit pays, mais elle est en mesure de beaucoup offrir aussi bien aux investisseurs étrangers qu'aux hommes d'affaires d'envergure internationale. Elle se trouve au cœur de la zone baltique : c'est là le marché européen qui, avec ses 90 millions d'habitants, connaît l'expansion la plus rapide, et dans cette région l'économie estonienne est l'une de celles dont la croissance est la plus marquée.

Les lois qui régissent l'environnement commercial et économique de l'Estonie sont parmi les **plus libérales au monde** : en 2005, l'Index de la liberté économique du « Wall Street Journal » situe ce pays à la 4^e place dans le monde pour la liberté économique, toute de suite après Hong Kong et Singapour, et au même niveau que les USA et le Royaume-Uni. Les impôts estoniens sont homogènes et se situent à un niveau peu élevé, ce qui représente un atout supplémentaire. Afin d'encourager les entreprises à étendre leurs activités, tout réinvestissement des bénéfices ne sera pas assujéti à l'impôt. Toutefois, les bénéfices redistribués, comme par exemple les dividendes, seront eux imposés à 24%.

Les investissements étrangers ont été la clé du succès économique estonien. Cette politique a abouti à un flot d'investissements étrangers d'une ampleur considérable, dépassant les 5160 EUR par tête, chiffre qui place l'Estonie parmi les premiers des nouveaux adhérents à l'Union européenne.

La proximité des pays scandinaves, bien connus pour leurs innovations en matière de technologie et de **télécommunications**, a eu un effet bénéfique sur l'Estonie, qui dispose aujourd'hui de l'infrastructure de télécommunications la plus développée en Europe centrale et orientale : le nombre d'utilisateurs de téléphones portables a atteint les 93%, c'est à dire un niveau similaire à celui de l'Allemagne. L'Estonie est également le premier des pays baltes pour l'utilisation d'Internet : aujourd'hui, 54% de la population ont recours d'une manière ou d'une autre à ce service, ce qui représente un résultat tout à fait remarquable.

Ouvrant la porte à de nouvelles idées

Du fait de la différence du niveau des coûts de production entre les **producteurs estoniens** et ceux des pays scandinaves, les secteurs traditionnels tels que le bois, la machine-outil et l'électronique offrent au client la

possibilité de combiner les avantages des différentes zones de la région et d'en tirer profit.

La zone baltique, avec son réseau unifié de voies fluviales et avec la mer commune qui les baigne, a toujours joué le rôle de **couloir de transit**, aussi bien pour ses productions que pour le reste du monde, et ce depuis l'époque de la Hanse au moyen âge. Aujourd'hui, le port de Tallinn peut contempler avec fierté sa capacité considérable ainsi que son rôle de centre de distribution et de noyau d'un réseau logistique dans les directions est-ouest aussi bien que nord-sud.

De plus, la qualité des **infrastructures** et de la **main d'œuvre**, bien formée et aux grandes capacités d'adaptation, constituent un excellent point de départ pour le développement d'une économie fondée sur les savoirs. « La stratégie de développement de la recherche en Estonie » se concentre sur trois domaines prioritaires : les technologies de l'information et de la communication en vue d'en faciliter l'accès au public, la biomédecine et la technologie des matériaux. Avec sa population hautement qualifiée, bien préparée à accepter l'innovation, l'Estonie représente un excellent marché-test pour toute nouvelle technologie. Elle est également avantagée par l'accessibilité de son infrastructure et par un service rationalisé. Nous disposons d'ores et déjà de nombreux exemples éclairants.

Des services modernes et l'utilisation massive d'**Internet** ont placé les **banques estoniennes** à l'avant-garde dans le monde en matière de pratiques électroniques. Aujourd'hui, près de 72% des utilisateurs estoniens d'Internet effectuent les opérations bancaires quotidiennes par Internet. Les services fiscaux électroniques (e-maksuamet) ont été conçus afin de permettre à la population de remplir les déclarations d'impôts sous forme électronique, alors même que le téléphone portable est utilisé quotidiennement pour payer les parkings.

Avec sa petite économie ouverte, l'Estonie n'a pas de stratégie de distribution de soutiens aux entreprises. Elle préfère s'efforcer de créer un climat positif et un milieu attrayant pour les transactions et les investissements. Les entreprises sises en Estonie peuvent faire appel à différents outils destinés à élever leur compétitivité. Avec l'adhésion à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, les fonds structurels ouvrent des mesures de soutien aux entreprises, accessibles également à toutes celles qui sont basées en Estonie. La Fondation pour le développement de l'esprit d'entreprise (**Enterprise Estonia**) deviendra l'intermé-

dière des fonds structurels de l'Union européenne aux entreprises. On trouvera des informations complémentaires sur la manière dont l'Estonie apporte son soutien aux échanges internationaux sur le site www.investinestonia.com.

L'économie en bref et la statistique

Monnaie nationale : kroon (EEK), monnaie nationale depuis juin 1992 (1 kroon = 100 sents).

Système monétaire : fonctionne sur le principe d'une Caisse d'émissions (Currency Board).

Taux de change : Fixé par la Banque centrale d'Estonie : 15,65 EEK=1 EUR (initialement, taux de change fixe par rapport au DEM).

Système de taxation : impôt sur le revenu 24%; Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : 18%.

DEGRÉ DE SOLVABILITÉ

Moody's : A1

Standard&Poors's : A

Fitch : A, taux plafond du pays: AA-

Des informations sur l'économie estonienne sont disponibles sur les sites Web suivants:

- Banque d'Estonie – www.eestipank.ee
- Ministère des Finances – www.fin.ee
- Ministère de l'Économie et des Télécommunications – www.mkm.ee
- Institut estonien de la Statistique – www.stat.ee
- Chambre de Commerce et d'Économie – www.koda.ee
- Agence des Investissements – www.eia.ee
- Fondation pour le Développement des Entreprises (Enterprise Estonia) – www.eas.ee

INDICATEURS

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|----------|----------|-----------|----------|----------|
| Population (estimation, en millions d'habitants) | 1,37* | 1,36* | 1,36* | 1,351* | 1.351* |
| PIB en prix courants (en milliards d'EUR) | 5,9 | 6,7 | 7,5 | 8,0 | 8.9 |
| PIB: Croissance réelle (%) | 7,8 | 6,4 | 7,2 | 5,1 | 6.2 |
| PIB par habitant en prix courants (en EUR) | 4 327 | 4 889 | 5 498 | 5 942 | 6 583 |
| Investissements directs étrangers (en millions d'EUR) | 424,7 | 602,7 | 306,8 | 756,0 | 742.2 |
| Investissements directs étrangers par habitant (en EUR) | 310 | 442 | 226 | 560 | 549 |
| Indice des prix à la consommation (en %) | 4,0 | 5,8 | 3,6 | 1,3 | 3.0 |
| Taux de chômage (en %)** | 13,7 | 12,7 | 10,3 | 10,0 | 9.7 |
| Salaire brut moyen mensuel (en EUR) | 312 | 352 | 393 | 430 | 462 |
| Balance courante (en % du PIB) | -5,5 | -5,6 | -11,3 | -12,6 | -12.7 |
| Déficit budgétaire (en % du PIB) | -1,0 | 0,6 | 1,1 | 2,4 | 1.7 |
| Exportations (en millions d'EUR)*** | 3 444,8 | 3 696,1 | 3 633,4 | 3 993,6 | 4 703.4 |
| Importations (en millions d'EUR)*** | 4 614,4 | 4 798,0 | 5 077,7 | 5 731,6 | 6 727 |
| Balance commerciale (en millions d'EUR)*** | -1 169,6 | -1 101,9 | - 1 444,3 | -1 738,0 | -2 023.7 |
| Dépenses publiques (en % du PIB) | 36,3 | 35,0 | 35,6 | 36,0 | 37.9 |

* Basé sur le recensement de population 2000

**Taux de chômage calculé selon la méthode de l'OIT

*** Les chiffres du commerce extérieur sont établis selon le système spécial du commerce

Sources: Ministère des finances www.fin.ee, Banque centrale d'Estonie www.eestipank.info, Institut estonien de la statistique www.stat.ee

PIB PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EN % DU PIB)

| INDICATEURS | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|------|------|------|------|------|
| Fabrication | 16,8 | 17,1 | 17,5 | 17,7 | 18.3 |
| Transport, stockage de marchandises, télécommunications | 15,1 | 15,2 | 14,6 | 15,0 | 14.7 |
| Vente en gros et au détail | 12,9 | 13,0 | 13,0 | 12,5 | 12.3 |
| Immobilier, location et services commerciaux | 16,9 | 17,4 | 17,1 | 16,7 | 16.5 |
| Bâtiment | 5,7 | 5,7 | 6,3 | 6,5 | 6.8 |
| Enseignement | 5,2 | 5,1 | 5,1 | 5,1 | 5.1 |
| Services financiers | 3,9 | 3,8 | 4,2 | 4,2 | 4.3 |
| Agriculture et chasse | 3,2 | 3,1 | 2,8 | 2,6 | 2.7 |

Source : Institut estonien de la Statistique

Le design estonien

Les arts appliqués et le design estoniens sont de plus en plus reconnus au plan international. Le design estonien en matière de graphisme, de luminaires, de mobilier, de bijoux, de textiles ou encore de vêtements a su se frayer un chemin jusqu'au marché international, jusqu'aux foires et aux expositions professionnelles. La revue américaine *Newsweek* a qualifié Tallinn de « capitale inattendue du design ». Tallinn doit cet honneur à l'aménagement à la fois moderne et raffiné de ses cafés et de ses restaurants, à ses musées et à ses stations thermales, conçus par des architectes d'intérieur formés à l'aménagement de l'espace, tels que Pille Lausmäe, Gert Sarv, Maile Grünberg, les bureaux Pink, Laika, Belka et Strelka, la famille Vaikla et d'autres encore. Les intérieurs frappent par leur caractère nordique, leur complexité maîtrisée et leurs solutions novatrices. L'une des tendances les plus récentes est l'accent mis sur l'estonitude et sur l'intégration d'éléments traditionnels dans un environnement moderne. Cette tendance a été initiée par Signe Kivi, artiste textile, et par Kärt Summata-vet, artiste en création de bijoux.

L'un des secteurs les plus tournés vers le design est l'industrie du textile et la confection. Des marques telles qu'Ivo Nikkolo, Monton, Klementi-PTA et Sangar occupent déjà une place non négligeable sur l'arène internationale. La marque Hula, mise au point par l'Académie estonienne des beaux-arts (EKA) en collaboration avec ses étudiants, se prépare franchir les frontières du pays.

S'il est vrai que l'Estonie exporte de grandes quantités de bois brut, la production de mobilier, domaine dans lequel beaucoup d'artistes ont trouvé du travail et dans lequel leur travail a été largement reconnu, est en rapide développement. C'est ainsi que Martin Pärn a obtenu le prix Rote Punkt, de renommée internationale, pour sa création innovante, la « table de Martin ». Parmi les entreprises qui se font remarquer, mentionnons Thulema (Martin Pärn), T&T Mang (Tiina Mang, Kaisa Raidmets, Aet Seire), Incognito (Jan Graps), Lum (Igor Volkov) et le producteur de luminaires 4Room (Tarmo Luisk).



Les réalisations textiles d'Annika Laigo, « Kivid » (Les Pierres), ont été présentées avec succès en France, à la Biennale de Saint-Étienne et au salon « Maison et Objet »



Les cuillères en aluminium de Riho Tiivel, qui ont obtenu en avril 2005 le 13^e Grand Prix du concours international de design ReA. La poignée contient une poche destinée à toutes sortes d'aliments – confiture, sirop, café soluble, etc.

Un nouveau domaine compétitif est la production de baignoires, avec deux grands fabricants, Balteco et, avec plus de délicatesse, Aquator (Sven Sõrmus et Villi Pogga). On trouve également sur le marché de petites entreprises attentives au design. C'est ainsi que Matti Õunapuu a astucieusement découvert et occupé le créneau de la conception et de la production de boxes à skis et est également intervenu dans l'industrie des baignoires.

L'Estonie a une longue tradition d'arts appliqués, issue de profondes racines nordiques, laquelle cherche des débouchés sur le marché du design. Les domaines des bijoux et des textiles se situent à la frontière du design et des arts appliqués, comme le montrent les bijoux conçus par Kadri Mälk, Anneli Tammik, Katrin Amos, Ülle Kõuts. Les produits textiles traditionnels sont renouvelés par une nouvelle génération de designers – Mare Kelpman, Annike Laigo, Monika Järg, Elna Kaasik, etc, qui expérimentent des solutions novatrices à un niveau artistique et technique très élevé.

De plus en plus, le design estonien est reconnu hors d'Estonie. Tiina Sarapu, artiste verrier, a gagné le premier prix du concours *Contemporanea Design Contest* à Trieste (Italie) avec son projet "Roundelay". Riho Tiivel, étudiant à l'Académie des beaux-arts, a également remporté le premier prix d'un concours international, le *ReAL 13*, avec des cuillères en aluminium. De nombreux produits du design estonien ont été montrés à l'étranger : au musée du design et au forum du design à Helsinki régulièrement depuis 2000, trois fois à la biennale du design de Saint-Étienne, ou encore au festival international du design *DesignMai* et au musée de la communication à Berlin. Une coopération a été amorcée avec un représentant français, sous la marque e-design, pour faire largement connaître le design estonien. Onze fabricants et artistes estoniens sont en train de réaliser avec onze entreprises finlandaises le projet *Baltic Design & Interior Network*, dont l'objectif est d'élever la sensibilité au design dans les entreprises estoniennes et de développer la coopération avec les artistes.

La culture estonienne contemporaine

Située entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, l'Estonie est également une zone frontière – ou plutôt une zone carrefour – du point de vue culturel. Ses traditions comportent des éléments originaires aussi bien de l'Est que de l'Ouest – même si les Estoniens ont plutôt tendance à se considérer comme des Nordiques et à se rattacher spirituellement à la Scandinavie. En fait, ce sont souvent les zones frontières qui donnent naissance à d'intéressantes combinaisons, à des phénomènes originaux, et dans cette perspective l'Estonie est vraiment le pays de toutes les possibilités : la culture estonienne contemporaine se compose ainsi de différentes couches entre lesquelles il est parfois difficile de trouver des dénominateurs communs.

Une des meilleures cartes de visites de l'Estonie dans le reste du monde est certainement la musique contemporaine. Il est inutile de présenter aux amateurs de musique sérieuse des compositeurs tels qu'**Arvo Pärt**, **Veljo Tormis** et **Erkki-Sven Tüür** ; des chefs d'orchestre tels que **Neeme Järvi**, **Eri Klas** et **Tõnu Kaljuste**, de même qu'**Anu Tali**, qui fait de plus en plus parler d'elle, dirigeant orchestres et chorales dans le monde entier. La musique et le chant ont joué pendant des siècles un rôle essentiel dans le maintien de l'identité estonienne : **la tradition des grandes fêtes du chant**, qui avait émergé au XIX^e siècle avec le mouvement de l'éveil national estonien, continue à représenter dans la vie culturelle estonienne un des phénomènes les plus originaux. Ces dernières années le **Festival de musique traditionnelle de Viljandi** est devenu l'une des manifestations les



L'un des plus célèbres compositeurs estoniens, Arvo Pärt, fêtera cette année son 70^e anniversaire, qui sera commémoré toute l'année par des séries de concerts dans différents pays.

plus populaires de l'année auprès d'un public jeune et moins jeune : son objectif est en même temps de préserver et d'interpréter la tradition musicale des peuples les plus divers. Par ailleurs, le petit cercle qui se consacre au jazz depuis des décennies est parvenu à jeter des bases solides, gagnant un public abondant aux concerts de **Jazzkaar** au printemps. La découverte de la musique expérimentale et alternative est pour sa part l'objectif du festival **Hea Uus Heli**. La qualité des albums de musiciens alternatifs estoniens tels que **Rulers of the Deep**, **Dave Storm**, **Galaktlan** et d'autres encore a été reconnue aux USA, en Grande Bretagne, en Allemagne et ailleurs ; les musiciens pop **Vanilla Ninja**, **Maarja** ainsi que les vainqueurs du Concours 2001 de l'Eurovision, **Tanel Padar** et **Dave Benton**, élargissent leur champ de rayonnement en direction des pays occidentaux et obtiennent aux hit-parades des résultats en progrès.

Bien que les arts visuels ne soient pas davantage soumis aux barrières linguistiques, les artistes estoniens ont eu dans ce domaine plus de difficultés que les musiciens à sortir de chez eux. L'Estonie est pourtant très présente dans la vie artistique internationale grâce aux artistes vidéo **Jaan Toomik** et **Ene-Liis Semper**, qui l'ont représentée entre autres à la Biennale de Venise, et encore avec **Mare Tralla**, **Liina Siib** et bien d'autres. Parmi les artistes issus de l'émigration, c'est **Mark Kalev Kostabi** et son **Kostabi World** à New York qui ont le plus attiré l'attention des critiques. Le public estonien, pour sa part, apprécie depuis des décennies les peintures de **Jüri Arrak** et d'**Enn Põldroos**. Si les nouvelles formes d'art demandent du temps pour pénétrer le grand public, les Estoniens n'ont pourtant eu aucune réelle possibilité de maintenir un contact permanent avec leurs classiques, faute de pouvoir admirer une exposition permanente complète dans le cadre d'un musée. Mais cet état de fait ne va pas durer : c'est en effet en 2005 que sera ouvert à Tallinn, à Kadriorg, le nouveau bâtiment du **Musée d'art estonien (KUMU)**, dont l'inauguration apparaîtra comme un véritable événement dans la vie artistique estonienne, balte, nordique voire dans l'Europe toute entière. Tallinn promet ainsi de devenir, au moins pendant quelques temps, le centre artistique de la région.

Il arrive souvent que la culture estonienne soit vue, en raison de ses racines protestantes, comme une culture plus de la parole que de l'image, une culture qui valorise la littérature plus que les autres domaines artistiques. Le panorama actuel de la littérature estonienne est kaléidoscopique. On y distingue de nombreuses et



La tradition des Fêtes du chant, dont la première a eu lieu il y a 136 ans, relève du Patrimoine culturel de l'UNESCO et n'a rien perdu de sa popularité parmi les Estoniens.

diverses orientations. Tout d'abord mentionnons les oeuvres que **Jaan Kross**, le « grand monsieur » de la littérature estonienne, ne cesse de publier et qui portent sur l'histoire et la destinée des Estoniens ; il faut également noter la portée de l'oeuvre de **Jaan Kaplinski**, prosateur, poète, essayiste et traducteur. Dans la dernière décennie, les oeuvres de **Tõnu Õnnepalu** ont suscité des débats particulièrement animés, alors que les textes de **Hasso Krull** ont joué un rôle important dans la réflexion sur les questions culturelles. De nouvelles oeuvres sensibles, alliant en prose et en poésie expérience historique et expérience individuelle, sont sorties de la plume de **Viivi Luik**, alors que **Doris Kareva** s'inscrit puissamment dans la riche tradition de la poésie féminine estonienne. Parmi les écrivains les plus populaires en Estonie même, nous ne saurions oublier **Andrus Kivirähk**, qui va chercher son inspiration dans la mythologie estonienne, aboutissant à des résultats parfois cocasses, et **Kaur Kender**, qui décrit la société contemporaine en plein capitalisme émergent. Les jeunes poètes estoniens sont actifs, ils sont rassemblés dans différents groupements, et le **Festival de la poésie nordique** permet tous les ans de découvrir la poésie estonienne tout autant que celle des voisins les plus proches de l'Estonie. Si la littérature en estonien demeure centrale, les activités de traduction occupent une position de plus en plus importante dans la nouvelle période d'indépendance, aussi bien pour faire connaître les classiques de la littérature que pour diffuser les textes de base de l'histoire de la culture. En même temps, la question de la préservation, du développement et de l'évolution de l'estonien, qui a moins d'un million de locuteurs, de la création d'un lexique couvrant tous les domaines de la vie, est sérieusement à l'ordre du jour dans une société de plus en plus ouverte. Elle est soutenue par le journalisme culturel, qui jouit d'un nombre de lecteurs relativement important, notamment si on le met en rapport avec l'ensemble de la population.

Si on le compare avec les genres de création individuelle, le théâtre présente un système bien plus complexe – les évolutions y sont donc plus lentes et plus laborieuses. Après une période de crise au début des années 1990, les salles ont retrouvé leur public. Le plus ancien des théâtres estoniens, le **Vanemuine** de Tartu, a gardé sa polyvalence, puisqu'il offre des mises en scène de théâtre, de musique et de danse. En plus du **Théâtre estonien d'art dramatique** (Eesti Draamateater) et du théâtre d'opéra et de ballet **Estonia**, il faut mentionner parmi les établissements les plus prestigieux et les plus créatifs le **Théâtre de la ville de Tallinn** (Tallinna Linnateater), qui s'affirme surtout en raison de l'énergie de son directeur, le metteur en scène **Elmo Nüganen**. Les représentations alternatives trouvent toujours un foyer d'accueil assuré au théâtre **Von Krahl**, dirigé par **Peeter Jalakas**. L'écrivain et metteur en scène **Mati Unt** s'est fait un public personnel grâce à l'utilisation systématique au théâtre de stratégies et de tactiques postmodernistes. Autre phénomène digne d'attention, le théâtre d'été attire un public nombreux, découvrant chaque année de nouveaux cadres et possibilités de représentation pour des mises en scène de tous genres en dehors des salles de théâtre habituelles. De plus, à côté des grands théâtres nationaux, nous voyons se développer de plus en plus activement les petites troupes indépendantes, auxquelles s'ajoutent les amateurs de danse contemporaine, avec plusieurs troupes, agences et festivals.

À côté du théâtre, l'Estonie a recommencé à se donner les moyens matériels et humains d'une production cinématographique régulière et une nouvelle génération de réalisateurs de films de fiction est en train d'arriver à maturité (**Marko Raat, Jaak Kilmi**). Dans la vie cinématographique de l'année, le point culminant demeure, aussi bien pour les amateurs estoniens que pour ceux de la région, ce point de rencontre qu'est le **Fes-**

tival des nuits noires (Pimedate Ööde Filmifestival) ; un public fidèle fréquente le **Festival annuel du Film documentaire et anthropologique de Pärnu**, organisé par le cinéaste Mark Soosaar, personnalité aux multiples facettes. Et depuis des années, le cinéma estonien est internationalement connu grâce à l'animation, et surtout à **Priit Pärn** qui demeure parmi les principaux auteurs de films d'animation au monde.

Au cours de la dernière décennie, le cadre de vie des Estoniens a lui aussi évolué dans un espace tout aussi stimulant. C'est surtout à Tallinn que **l'architecture et l'urbanisme** ont donné lieu à des discussions animées : s'y côtoient la vieille ville, qui relève du patrimoine mondial de l'UNESCO, et un espace de métropole, avec de grands édifices à murs de verre – hôtels et centres commerciaux, sièges de banques et de sociétés. Il y a eu également beaucoup de débats dernièrement autour de certains monu-

ments, vus d'une part en tant qu'objets commémoratifs d'événements compliqués et parfois contradictoires et d'autre part comme œuvres d'art et d'urbanisme.

Dans la vie quotidienne aussi bien que dans le paysage culturel, il n'y a pas que l'environnement culturel et physique : un troisième espace, **la réalité virtuelle**, voit son rôle grandir en permanence. Les nouveaux médias technologiques ont d'ores et déjà marqué l'évolution des arts visuels, mais ils sont aussi présents dans d'autres domaines de la culture, par exemple en tant que moyens de communication, sous forme de revues ou de sites Internet. C'est dans l'ouverture aux nouvelles possibilités que s'expriment la mobilité d'une petite culture et sa capacité d'évolution sans pour autant perdre son identité.

Anu Allas, critique d'art

Le sport

Les athlètes estoniens enregistrent de bonnes performances lors des compétitions sportives internationales. Le basket-ball est considéré comme la discipline préférée des Estoniens, mais ces dernières années il est suivi de près par le football.

L'Estonie a participé pour la première fois aux Jeux Olympiques en 1912. Aux JO de Sydney, Erki Nool a remporté la médaille d'or du décathlon. En judo, Esto-

niens et Russes de souche ont obtenu de bons résultats. Aussi bien Indrek Pertelson qu'Alexei Budyline ont gagné des médailles de bronze aux Jeux Olympiques d'été en 2000. Les Jeux Olympiques d'été 2004 à Athènes ont également apporté de bons résultats à Indrek Pertelson, qui y a remporté sa deuxième médaille de bronze. Une autre médaille de bronze a été remportée par le lanceur de disque Aleksander Tammert et une médaille d'argent est revenue au rameur Jüri Jaanson.

Aux Jeux Olympiques d'Hiver de Salt Lake City en 2002, les skieurs Andrus Veerpalu et Jaak Mae ont remporté, l'un, une médaille d'or, et l'autre, une médaille d'argent et une médaille de bronze. Au championnat de ski de Val di Fiemme, les sportifs estoniens ont remporté un nombre record de médailles: Kristina Šmigun une médaille d'or, deux d'argent et une de bronze, et Jaak Mae une médaille d'argent.

Le conducteur de rallye Marko Märtin a gagné en 2003 trois étapes du championnat du monde en Grèce et en Finlande. En 2004, il a gagné les étapes du Mexique, de France et d'Espagne en tant que principal conducteur pour l'époque Ford, et il a terminé la saison du championnat du monde en troisième position. Le célèbre cycliste Jaan Kirsipuu, qui parle français comme un Français, a gagné depuis 1999 quatre étapes du Tour de France, et a remporté sa dernière victoire en 2004 entre Liège et Charleroi.



L'Estonien Jaan Kirsipuu fête sa victoire au Prologue du Tour de France 2004 entre Liège et Charleroi.

La nature

Un climat maritime et des reliefs discrets

Le climat estonien rappelle celui des autres pays baltes. En raison de la proximité de la mer, le ciel est souvent couvert ; l'été, il bruine souvent et l'hiver, il neige. La mer a un effet adoucissant sur le climat : au printemps et en été, la mer transmet longtemps de la fraîcheur et la température moyenne en juillet atteint les 17°. En même temps, il n'est pas rare d'avoir des étés où le thermomètre monte à +30°. En automne et en hiver, au contraire, la mer garde la chaleur accumulée pendant l'été et de ce fait, en Estonie, en février, le mois le plus froid, la température moyenne de l'air est de -5°.

Le sommet le plus haut, le Suur Munamägi (Grand Mont de l'œuf) s'élève à 318 m au-dessus du niveau de la mer. Les Estoniens sont fiers de leur sommet et dans un certain sens cela se justifie – il s'agit de la colline la plus élevée de la région baltique... Parmi les reliefs de l'Estonie, la forme la plus spectaculaire est celle du rivage calcaire le long du golfe de Finlande, en Estonie du Nord, avec des falaises d'une hauteur atteignant parfois les cinquante mètres qui tombent à pic dans la mer. Nulle part ailleurs sur la côte de la Baltique on ne trouve des dénivelés calcaires aussi impressionnants. Le calcaire est considéré comme la pierre estonienne par excellence.

Forêts, prairies, lacs et marais

Les forêts couvrent pratiquement la moitié de l'Estonie. Les principales espèces d'arbres sont le pin, le sapin et le bouleau. Les forêts sont riches en gibier : on

a relevé la présence de 11.700 élan, 50.000 chevreuils, 17.000 sangliers, 17.000 castors, 800 lynx, 600 ours, 100 loups. En raison de l'abondance de ses forêts, l'Estonie est, avec la Suède et la Finlande, l'un des pays forestiers européens. L'économie forestière et les produits en bois jouent d'ailleurs un rôle central dans l'économie estonienne. Près d'un tiers des forêts sont soumises à des régimes de protection environnementale. En se promenant dans les zones protégées on peut découvrir des forêts si anciennes qu'elles ont disparu depuis longtemps en Europe Occidentale. C'est le cas par exemple des forêts ancestrales de Järvselja dans la région de Tartu et de Poruni dans le Virumaa oriental.

Les prairies estoniennes sont plus riches qu'elles ne le sont en Europe occidentale : il suffit de circuler sur les routes estoniennes l'été pour remarquer aussitôt l'abondance des espèces et des couleurs aux bords des chemins. Le type de prairie le plus riche est le type mixte : à Vahenurme, dans la région de Pärnu, on compte plus de 74 plantes différentes par mètre carré. D'après les botanistes, cette densité de plantes au mètre carré se rencontre assez rarement en Europe. Il y a des siècles, ce type de végétation existait également au Sud de la Finlande, en Suède et ailleurs en Europe. Aujourd'hui, il n'est plus présent qu'en Estonie, et là aussi occupe des aires de plus en plus réduites.

L'Estonie est le pays des mille lacs. Le plus grand d'entre eux est le lac Peïpus (Peipsi), qui représente en Europe la quatrième masse d'eau douce. La plupart des



Près de 20% de la superficie de l'Estonie est constituée de marais et de tourbières, qui attirent entre autres les randonneurs.



Les forêts estoniennes sont riches en animaux sauvages. Elles sont habitées par plus de 800 lynx.

lacs estoniens sont petits. On les trouve en majorité en Estonie du Sud. Les plus étendus – le lac Peïpus et le Võrtsjärv – sont riches en poissons. Dans le lac Peïpus on trouve des espèces rares comme la petite marenne ou l'éperlan du Peïpus. Le lac Võrtsjärv est connu pour ses élevages de poissons fins, tels que le sandre et l'anguille.

L'Estonie est sillonnée de maints cours d'eau, mais ils sont petits. Il n'y en a que dix qui soient longs de plus

de 100 km. Les principales rivières sont le Pärnu jõgi et l'Emajõgi.

Les marais couvrent près d'un cinquième du territoire du pays, les plus grands se trouvant dans le centre et dans l'Est du pays. La meilleure région pour les découvrir est le Parc National de Soomaa. Ce nom, en estonien, signifie « terre de marais » : une grande partie du parc est composée d'immenses tourbières dans lesquelles la couche de tourbe peut atteindre jusqu'à sept mètres.

Les îles

Il y a en Estonie plus de 1500 îles, dont les plus grandes sont les îles de Saaremaa (2900 km² de superficie), de Hiiumaa, de Muhu et de Vormsi. Les îles et les zones côtières du continent sont intéressantes parce qu'elles se trouvent sur les itinéraires de migration des oiseaux aquatiques entre l'Europe du Nord-Est et les zones arctiques. Tous les ans, elles voient passer des centaines de milliers d'oiseaux, une fois au printemps et une deuxième fois à l'automne. La bernache, le cygne tuberculé, le cygne chanteur, l'eider à duvet et le tadorne de Belon, ainsi que bien d'autres oiseaux, font partie des espèces protégées.

En raison de son doux climat maritime et de la variété de ses reliefs, l'île de Saaremaa est riche en espèces végétales et animales. On y trouve en abondance de belles fleurs rares, par exemple des orchidées, et l'île est habitée par une faune intéressante – à commencer par les insectes rares pour finir avec les phoques.

Hendrik Relve, naturaliste



Falaise côtière d'Estonie du Nord

À la découverte de la beauté nordique de l'Estonie

L'Estonie est un pays dont le secteur touristique se développe rapidement. Grâce à une politique accueillante vis-à-vis des touristes, l'Estonie accueille tous les ans deux fois plus de visiteurs qu'elle n'a d'habitants. Nous vous proposons ci-dessous un bref survol de l'Estonie en tant que destination touristique, en espérant pouvoir entendre dans l'avenir bien plus souvent que jusqu'ici la langue de Molière sur les pavés des ruelles étroites de la vieille ville de Tallinn.

L'un des principaux attraits de l'Estonie est la curieuse façon dont **l'Histoire et la modernité** y cohabitent. Le visiteur est tout d'abord agréablement surpris par l'architecture moderne, les hôtels confortables, les cafés conviviaux et les galeries d'art contemporain. En même temps, il sentira aussi la présence réelle d'une riche Histoire, évoquée par les girouettes, les tourelles des châteaux et les flèches des églises, les toits en tuiles rouges et les clôtures en pierre, vieilles de plusieurs siècles, ou les monuments de l'architecture paysanne. Dès le moyen âge, l'Estonie est devenue partie intégrante de l'espace culturel européen et le commerce, à travers ses ports, a contribué à faire prospérer le pays tout en le faisant connaître à l'étranger. L'un de ces ports séculaires est Tallinn, la capitale, ville dont le charme unique en fait une destination incontournable.

Tallinn est l'une de ces rares villes entourées encore aujourd'hui par un authentique mur d'enceinte médié-

val bien préservé. Le reflet des torches et des lanternes sur les pavés, la lueur du coucher de soleil sur les bâtisses du XVI^e siècle, la vue sur la mer du haut de la colline de Toompea, mais aussi le bruit familier des tramways, les foires d'artisanat pleines de vie et de couleurs, le plaisir des conversations sur les terrasses des cafés, l'animation des festivals et des traditionnelles journées de la vieille ville, manifestations toujours mémorables – Tallinn, c'est tout cela. La vieille ville est féérique et un peu secrète... et quoi de plus normal pour une ville millénaire, inscrite sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. L'abondance des touristes à Tallinn est la meilleure publicité possible pour la ville et témoigne de sa convivialité et de son hospitalité séculaires.

Si vous arrivez en Estonie en été, n'oubliez pas que la capitale estivale officiellement reconnue du pays est la ville de **Pärnu**. Pärnu est une ville qui vit de l'été et pour l'été et qui respire à son rythme. On peut parfois avoir l'impression, dans les rues de sa vieille ville minuscule mais remarquablement bien conservée, d'entendre moins souvent l'estonien que le finnois, l'anglais, l'espagnol ou le français. Pärnu, ainsi que Haapsalu, sont également célèbres pour avoir été parmi les destinations de vacances favorites de la dernière famille impériale russe, les Romanov, et de leurs proches. Ces sites bénéficient d'un microclimat unique dont les effets revigorants sur l'organisme humain sont bien connus. Villes balnéaires, Pärnu et Haapsalu défendent depuis



Tallinn: une capitale médiévale moderne.



Pärnu, la capitale d'été.

toujours les vertus des bains de boue thérapeutiques. Un rapport qualité/prix extrêmement intéressant, une tradition de service de grande qualité et un accueil agréable attirent tous les ans dans les établissements thermaux et les sanatoriums de ces deux villes des milliers de touristes qui, après les soins, y trouvent tout ce qu'il faut pour se détendre et pour se divertir.

Si vous vous trouvez dans la région de Pärnu, ne manquez pas d'entreprendre un voyage jusqu'à **l'île de Kihnu**, que l'UNESCO a inscrite sur la liste des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel. Aujourd'hui, l'île est un mélange unique de tradition et de modernité. L'exotique et le familier y font bon ménage, son isolement au-delà des mers n'empêche pas qu'on y accueille chaleureusement le visiteur : voici l'île où l'on revêt chaque jour le costume folklorique et où l'artisanat traditionnel des grand-mères est toujours honoré.

La côte ouest avec ses forêts ombragées, ses eaux scintillantes, ses superbes toits en chaume tout simples, ses châteaux et ses ruines, est d'une beauté irrésistible. Il n'y a pas de voyageur qui ne soit fasciné par les îles estoniennes avec leur mystère et leurs paysages uniques. **Hiiumaa**, la deuxième île d'Estonie, ancien repaire de pirates, est un pays de mythes et de légendes. C'est un paradis pour les randonneurs, les cyclistes et les amateurs de plages. Sa nature intacte, ses phares, ses ruines vieilles de plusieurs siècles et ses monuments de la Deuxième Guerre mondiale figurent parmi les principales curiosités de cette véritable « perle de la Baltique ».

Saaremaa, la plus grande île d'Estonie, dont la capitale Kuressaare peut s'enorgueillir de son château épiscopal du XIV^e siècle, le mieux conservé de toute la région,

constitue également une curiosité à part. Véritable Mecque pour les touristes, l'île est aussi en train de devenir un grand centre de soins thermaux.

La capitale de l'Estonie du Sud, **Tartu**, est la ville des étudiants. L'université de Tartu, fondée en 1632, a été pendant des siècles le berceau et le symbole de la conscience nationale estonienne. À quelques dizaines de kilomètres de Tartu l'on trouvera la petite ville d'Otepää, le paradis estonien des skieurs, hôte de la Coupe du monde de ski de fond. En été, Otepää offre de magnifiques possibilités pour les randonnées et pour les loisirs avec ses collines, ses 130 lacs et la diversité de ses paysages.



Tartu, la ville universitaire historique, se trouve en Estonie du Sud.

Renseignements sur l'Estonie en français

Quelques adresses et numéros de téléphone utiles :

AMBASSADE D'ESTONIE EN FRANCE

46, rue Pierre Charron
75008 Paris, France
Tél.: +33 1 56 62 22 00
Fax : +33 1 49 52 05 65
Mél: estonie@mfa.ee
Site: www.est-emb.fr

REPRÉSENTATION DE L'ESTONIE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE

16, allée Spach
67000 Strasbourg, France
Tél.: +33 388 36 25 71
Fax : +33 388 24 02 65
Mél: Mission.CE@mfa.ee
Site: www.ceest.sdv.fr

REPRÉSENTATION DE L'ESTONIE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

Rue Guimard, 11/13
1040 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 2 227 39 10
Fax : +32 2 227 39 25
Mél: Mission.Brussels@mfa.ee
Site: www.eu.estemb.be

AMBASSADE D'ESTONIE EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

Av. Isidore Gérard, 1
1160 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 2 779 07 55
Fax : +32 2 779 28 17
Mél: Embassy.Bruemb@mfa.ee
Site: www.estemb.be

INSTITUT ESTONIEN EN FRANCE

3, Rue Robert Estienne
75008 Paris, France
Tél./Fax : +33 1 43 56 53 46
Mél : estonie@estonie.info
Site : www.estonie.info

AMBASSADE DE FRANCE EN ESTONIE

Toom-Kuninga 20
15185 Tallinn, Estonie
Tél.: +372 631 14 92, 631 13 68
Fax : +372 631 13 85
Mél: info@ambafrance-ee.org
Site: www.ambafrance-ee.org

CENTRE CULTUREL ET DE COOPÉRATION LINGUISTIQUE

connu sous le nom de "Centre culturel français"
Kuninga 4
10146 Tallinn, Estonie
Tél. +372 627 1190
Fax :+372 627 1198
Mél: info@ccf.ee
Site: www.ccf.ee

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ESTONIE

Islandi väljak 1
15049 Tallinn, Estonie
Tél.: +372 631 76 00
Fax : +372 631 7099
Mél: vminfo@vm.ee
Site: www.vm.ee

INSTITUT ESTONIEN

P.O. Box 3469
Suur-Karja 14
10506 Tallinn, Estonie
Tél.: +372 631 4355
Fax : +372 631 4356
Mél: einst@einst.ee
Site: www.einst.ee (en anglais)

SITE DES ADMINISTRATIONS ESTONIENNES (STATE WEB)

Site: www.riik.ee/en (en anglais)

INFORMATIONS PRATIQUES POUR SE RENDRE EN ESTONIE

Site: www.esto.info (en anglais)
Site: www.tourism.ee (en anglais)
Site : www.visitestonia.com
(en anglais, en allemand et en russe)

CULTURE ESTONIENNE

Site: www.culturepoint.ee (en anglais)
Site : www.litterature-estonienne.com

VILLE DE TALLINN

Site: www.tallinn.ee (en anglais)



